

# Monuments infos

Septembre 2023

Numéro 95

**19 octobre :**  
**Inauguration de la Cité Internationale de la Langue Française**



**Syndicat National des Monuments  
Historiques CGT**

61, rue de Richelieu (3ème étage) 75002 Paris  
tél : 01.40.15.51.70

mail : [snmh.cgt@gmail.com](mailto:snmh.cgt@gmail.com) / site internet : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)  
Twitter : [@snmh\\_cgt](https://twitter.com/snmh_cgt) / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

# SOMMAIRE... SOMMAIRE... SOMMAIRE

L'été a été chaud tout comme l'actualité car comme on le dit dans les manifs « On est plus chaud, plus chaud que le climat ! ». Alors pour ce numéro petite rétrospective de cet été mais surtout focus sur ce qui nous attend en cette rentrée :

**Page 3 :** au printemps, le président de la République voulait tourner la page des retraites : Son vœu s'est-il exaucé.. ?

**Page 4 :** l'ensemble des organisations syndicales feront leur rentrée en rangs bien serrés le 13 octobre pour l'augmentation des salaires, des pensions, l'égalité entre les femmes et les hommes et contre l'austérité.

**Pages 5 et 6 :** focus sur nos salaires pour avoir toutes les bonnes raisons de prendre nos baskets, drapeaux et préparer nos pancartes et slogans.

**Page 6 :** dumping social au fond de la classe où le CMN joue les mauvais élèves pour les emplois externalisés à Villers-Cotterêts.

**Page 7 :** bonnet d'âne pour ceux qui ont démolé un site vernaculaire sur la commune de Carnac... pour y installer un magasin Monsieur Bricolage ! Plus crétin, tu meurs !

**Pages 8 et 9 :** quelques antisèches sur les retraites notamment sur les carrières longues : quand le gouvernement continue son opération d'enfumage, la CGT reste vigilante sur les décrets d'application et les négociations de branches.

**Pages 10 et 11 :** retour sur une lutte en plein cœur de l'été dans la vallée de la Vézère. Vous n'avez pas la reconnaissance de votre hiérarchie et de votre établissement ? Heureusement des visiteurs, des associations, des collègues de musées, des spéléologues ont su témoigner leur soutien et nous montre que notre travail a du sens.

**Pages 12 à 13 :** après la manifestation du 16 juin, nous avons poursuivi notre travail durant tout l'été pour demander des emplois pour la Cité internationale de la langue française. Pas de vacances pour les luttes !

**Pages 14 et 15 :** Intervention d'Adèle Tellez, secrétaire générale de l'union locale de Paris 19 et membre du bureau de la CGT Paris, lors du 53ème congrès de la CGT. Démonstration magistrale des méfaits en cascade de la sous-traitance. Et le public n'est pas meilleur élève que le privé.

**Page 15 :** Pour illustrer le propos précédent : l'expérience de l'externalisation à l'hôtel de la Marine.

**Pages 16 à 19 :** histoire sociale : les violences policières on n'en veut pas !

**Page 20 :** notre camarade artiste Laurent-Marie Joubert présente l'exposition Matrimoine à Oiron. On lui donne aussi le prix de la camaraderie internationale et locale avec les liens qu'il a su créer à travers l'art.

**Pages 21 et 22 :** fortes chaleurs : va falloir apprendre à faire l'école buissonnière !

**Pages 22 et 23 :** les brèves de CMN qui resteront en retenue.

**Page 24 :** avec notre traditionnel éphéméride vous pouvez jeter un coup d'œil sur notre emploi du temps et voir que l'on reste assidu quelque soit la période de l'année.



## Qui sommes nous ?

Nous sommes des agents du CMN, des monuments ou du siège, contractuels ou titulaires, des Régions ou de Paris, syndiqués à la CGT et organisés au travers de nos sections locales en Syndicat National des Monuments Historiques CGT (SNMH-CGT) depuis 1996. 1er Syndicat au CMN, élus du personnel de l'établissement nous vous informons et rendons compte de nos mandats d'élus, portons votre parole et vos revendications, défendons vos droits et en gagnons d'autres face à l'administration du CMN ou du Ministère de la Culture (lutte pour l'emploi, contre la précarité, pour l'augmentation des salaires, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de nos missions, pour la défense du Service Public Culturel...) avec l'aide de la CGT du Ministère de la Culture, la CGT-Culture, dont nous sommes une composante. Combatifs, dynamiques, constructifs, présents, solidaires, nous sommes à vos côtés pour toutes vos luttes comme nous sommes à vos côtés au quotidien au travail.

## La page est-elle tournée ?

Après des mois de déni démocratique et social avec le recul du départ de l'âge à la retraite et l'accélération de l'augmentation du nombre de trimestres à cotiser, le mot d'ordre présidentiel du printemps et de l'été était qu'il fallait tourner la page. Réponse des Français et des Françaises : casserolades et zbeul durant des semaines et des mois qui auront bien pourris les déplacements des ministres, de la première ministre et du président de la République.

La page a-t-elle été tournée durant l'été ? Deux images nous viennent en tête. Celle d'un président de la République complètement seul, isolé, bunkerisé, lors du 14 juillet place de l'Etoile.

Deuxième image, début septembre, le président de la République hué par 80.000 personnes lors de la cérémonie d'ouverture de la Coupe du monde de rugby... sans compter les huées qui se sont relayées dans les fans zones ou bien devant les postes de télévision.

En cette rentrée, la réponse des Français et Françaises est que non, la page n'est décidément pas tournée. La colère est bien là face aux injustices sociales qui ne cessent de se creuser et face au manque de démocratie.

Pour autant, avec la publication des décrets d'application de la réforme de retraite, le président et son gouvernement nous ont fait boire le calice jusqu'à la lie. Mais pour la CGT, ce qu'une loi fait, une autre loi peut la défaire et c'est pourquoi nous continuerons à dénoncer ce recul social et à poursuivre et amplifier les mobilisations sur les salaires, l'égalité hommes-femmes et contre l'austérité avec notamment la journée intersyndicale et européenne du 13 octobre.

Indéniablement, les luttes aujourd'hui se mènent sur trois fronts : social comme nous en avons l'habitude, climatique mais aussi sur le plan des libertés publiques avec les manifestations du 23 septembre contre les violences policières, le racisme et pour les libertés publiques et syndicales.

Mais les luttes c'est aussi dans les entreprises (Verbaudet, Emmaüs...) et dans nos monuments. A quelques jours du week-end prolongé du 15 août, les collègues de la Vézère n'ont pas hésité à faire grève pour faire entendre leurs voix sur leurs conditions de travail. Cela après des mois de vaines tentatives d'ouverture de dialogue, après des pétitions pour dire non à des modifications d'organisation du travail... Comme trop souvent, pour se faire entendre, pour se faire respecter, il faut aller au conflit.

Mépris encore et toujours à Villers-Cotterêts, non pas vis-à-vis d'agents directement -puisque les postes n'existent pas encore- mais envers nos missions puisqu'elles sont massivement externalisées à des entreprises privées. Le travail est ainsi invisibilisé, et les travailleurs.es toujours plus préca-risés. C'est aussi une population que l'on stigmatise en refusant de l'intégrer dans la Fonction publique via l'absence d'ouverture de postes !

Mépris de classe, mépris institutionnel, une seule solution, relever la tête et conquérir ce respect et de nouveaux droits ! A la CGT, on ne baisse pas les bras, et en cette rentrée, on ne lâche rien sur les salaires, les retraites et contre les violences, le racisme, le classisme

# 13 octobre: les organisations syndicales appellent à manifester

Après le passage en force de la réforme des retraites, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. L'intersyndicale appelle à la mobilisation le 13 octobre contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes !

## *Un meilleur partage des richesses est impératif*

Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, avec 25 000 millionnaires supplémentaires entre 2021 et 2022, la France devient médaille de bronze mondiale et se distingue des autres pays européens où leur nombre diminue, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif.

## **Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement...**

Les organisations de l'intersyndicale réaffirment ensemble que ce sujet nécessite une augmentation du SMIC et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la Fonction publique.

## *Les employeurs doivent ouvrir des négociations salariales à tous les niveaux.*

Cette meilleure répartition des richesses au profit des salariés constitue également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

## **Les impacts de cette transition écologique sont multiples et concernent à la fois les activités, les conditions de travail, les métiers, les emplois, les qualifications et les compétences.**

Cette année encore, l'été a mis en lumière les conséquences dramatiques du changement climatique, avec des températures records relevées dans le monde entier, et la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste.

Pour répondre à ce défi majeur, il faut dès aujourd'hui apporter des solutions immé-

diates, anticiper les impacts et préparer les investissements nécessaires, sécuriser l'emploi des travailleuses et travailleurs et les associer aux choix qui les concernent. Au lieu de cela la fragilisation de l'industrie continue sous la pression des actionnaires.

Le PLF (projet de loi de finances) et le PLFSS (projet de loi de finances de la Sécurité sociale) en cours de préparation doivent être à la hauteur des enjeux de la période et de demain et doivent être porteurs de justice sociale.

## *La conditionnalité des 150 à 200 milliards annuels d'aides aux entreprises doit être débattue.*

Le PLF et le PLFSS doivent renforcer nos services publics, à commencer par l'hôpital, l'école, l'enseignement supérieur et la recherche...

Les négociations nationales qui vont se tenir, notamment en matière de retraites complémentaires et d'assurance chômage, dans les mois à venir seront capitales pour créer et renforcer les droits sociaux des travailleurs. Il est urgent de répondre aux aspirations démocratiques des travailleurs pour une meilleure représentation collective en revenant sur les ordonnances travail et la loi de transformation de la fonction publique.

## *Une lutte à l'échelle européenne.*

Les organisations de l'intersyndicale, avec le mouvement syndical européen, sont mobilisés pour la solidarité, la transition écologique juste et contre les politiques d'austérité.

## **La CGT et l'ensemble de ces organisations appellent à une journée de mobilisations et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme.**

Pour la CGT, le gouvernement doit d'urgence faire d'autres choix politiques et sociaux pour répondre aux besoins de la population, notamment en termes d'augmentation des salaires et d'emploi.

## **La CGT les a regroupés dans ses 100 propositions pour protéger et améliorer la vie des salarié-es publiées avant l'été.**

## Une conférence sociale sur les salaires ?

## C h i c h e

Suite à la rencontre organisée le 30 août par le président de la République avec les responsables des partis politiques représentés au Parlement, il est annoncé la tenue prochaine d'une conférence sociale.

Le Président a reconnu que la demande de la Cgt consistant à revaloriser les minima de branches a été très largement ignorée par le patronat ; il a admis la nécessité de mettre sur la table la question des salaires !

Cependant, et alors que le pouvoir d'achat des salariés continue d'être rogné par une hausse des prix persistante et galopante, la tenue d'une conférence sociale ne saurait se limiter aux « carrières et aux branches situées sous le salaire minimum », comme semble l'annoncer les proches du Président, ni au seul secteur privé.

## *Pour la CGT, la conférence sociale salariale doit permettre :*

- d'augmenter le montant du Smic à 2000 euros brut ;
- d'indexer les salaires sur les prix ;
- d'augmenter de manière automatique les minima de branches, dès que le Smic est revalorisé, suivi d'une ouverture immédiate de négociations salariales dans l'ensemble des branches ;
- de supprimer les exonérations de cotisations sociales aux entreprises qui favorisent les bas salaires et la précarité (temps partiels, CDD) ;
- de conditionner les aides publiques à un avis conforme du Comité Social et Économique, en matière de salaire, emploi et environnement.

**Alors que la colère sociale est profondément ancrée dans le pays et que les luttes se multiplient, la CGT appelle les salarié-es à préparer la journée de mobilisation et de grève du 13 octobre prochain contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes à l'appel de l'intersyndicale.**

# Hausse du point d'indice et prime exceptionnelle de pouvoir d'achat... Une aumône donnée aux agents publics

Au 1er juillet, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5 %, passant ainsi de 4,85€ à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5€. Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 portant création de **la fameuse prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** pour les agents de la Fonction Publique et donc du CMN, titulaires comme contractuels (en CDI comme en CDD). Prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, proratisée au temps de travail, avec un barème de modulation imposable. Bref, un truc bien compliqué pour pas grand-chose.

**Elle devrait être versée sur la paye de septembre**, pour près de 1300 agents du CMN, avec **une exception pour les fonctionnaires détachés sur contrat** qui verront leur prime versée avec un mois de retard du fait de leurs arrêtés de détachement précisant qu'ils ne peuvent percevoir aucune indemnité (il faut donc modifier les arrêtés).

## Alerte pour les CDD !

Une autre difficulté notable, et pour laquelle il faut tirer la sonnette d'alarme, concerne le **versement de cette prime aux CDD**. En effet, cette prime est conditionnée au fait d'avoir travaillé pour un employeur public depuis le 1er janvier 2023, or, le CMN ne sait pas si les agents en CDD ont travaillé pour d'autres employeurs publics (de la Fonction Publique d'Etat ou hospitalière). **Il faut d'urgence alerter les agents en CDD de vos services afin qu'ils fassent connaître leur situation d'emploi à leurs référents RH pour pouvoir bénéficier de cette prime.**

**Plafond de rémunération pour l'éligibilité au dispositif : 39 000 € BRUTS. (comme tous les montants du tableau)**

RÉMUNÉRATION BRUTE perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	MONTANT de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

## Un emplâtre sur une jambe de bois

**Cette prime est donc conçue comme un amortisseur social de l'inflation pour les collègues les moins bien rémunérés, une sorte de prime « pauvreté ».** État de fait désastreux qui vient renforcer notre constat sur le recul de nos rémunérations.

Prime pauvreté mais aussi pauvreté de la prime vu les montants ridicules servis. Car pour toucher les 800€ maximum promis (en y retranchant la CSG et la CRDS) il faudra être au minimum Fonction Publique et ne toucher aucune prime. Bien loin de payer notre travail. Bien loin de compenser l'inflation ! Qu'ils ne s'étonnent pas du turn-over et des difficultés de plus en plus criantes pour recruter au CMN ! **Si le CMN veut rester attractif, il faut augmenter les salaires !**

Et comme l'immense majorité des primes, elle ne sera pas prise en compte pour la retraite.

**Pour la CGT**, cette prime ne fera pas avaler la faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles. Cette mesure n'est pas de nature à répondre aux revendications salariales et à **la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 qui s'élève désormais à plus de 16 %.**

## Communication mensongère du gouvernement

Contrairement à ce qu'affiche la macronie, l'évolution des rémunérations en 2023 ne sera pas de 2,5% mais bien seulement de 1,5%, alors que l'inflation est de 5% en 2023 (et pour le chariot moyen de supermarché elle est de 23,14% en deux ans -source Le Monde-). En effet, les 5 points d'indice qui permettent, avec d'autres éléments, d'arriver aux 2,5 %, ne seront appliqués qu'à partir de janvier 2024 sans rétroactivité. Autre fait grave : c'est par la baisse et le gel de crédits au titre des projets de loi de finances (PLF et PLFSS 2024) que le gouvernement entend financer ces mesures, autrement dit par le recul des services publics et toujours plus de sous-effectif !

## Un début d'avancée pour les contractuels du ministère de la Culture ?

**Au ministère de la Culture, une négociation commence sur l'ensemble des cadres de gestion des agents non-titulaires (contractuels)** avec la signature le 26 juillet par toutes les organisations syndicales représentatives du ministère de l'accord de méthode qui fixe les conditions de la négociation. La CGT en est également signataire car cet accord prévoit que la négociation portera sur :

- L'ensemble des contractuels du ministère, y compris ceux des établissements publics, dont le CMN, avec par la suite la possibilité laissée aux établissements publics d'engager une négociation locale pour faire valoir leurs spécificités propres;
- La réduction des écarts de rémunérations entre titulaires et contractuels ;
- La construction d'un nouveau cadre de rémunération sur

la base de filières métiers (catégorie A, B, C et typologie de métiers) ;

- La revalorisation des grilles indiciaires et l'introduction d'un éventuel régime indemnitaire ;
- L'application des indices plancher pour les contractuels en CDD (articles L.332.6 -remplacement d'un agent- et L.332.22 -occasionnels et saisonniers- du code général de la Fonction Publique) ;
- Les modalités de reclassement dans le cadre de gestion rénové ;
- Les mécanismes de revalorisations exceptionnelles et de changement de groupe ;
- La question des mobilités des contractuels et la portabilité des contrats d'un établissement à l'autre.
- Les modalités de révision et de renégociation du cadre de gestion.

*Et sur les autres éléments de rémunération ?*

Est également prévue dans les mois qui viennent la mise en place d'une **prime exceptionnelle pour les contractuels** visant à compenser le décrochage du salaires de ces dernières années lié à l'absence d'évolution de leurs grilles. **Elle devrait être échelonnée en deux niveaux : 245€ bruts pour les agents gagnant plus 3250€ bruts mensuels et 380€ bruts pour les agents gagnant moins de 3250€ bruts mensuels.**

Nous avons également réitéré notre demande pour que toutes ces mesures n'éluent pas **la prime de fin d'année versée aux contractuels des groupes 1 et 2 et qu'à nouveau l'ensemble des agents puissent bénéficier d'une prime de fin d'année ou de chèques cadeaux.**

**Autre question sur la table : celle de la revalorisation des tickets restaurants au vu de l'inflation galopante des prix de la restauration et de l'alimentaire. Nous revendiquons son augmentation jusqu'au maximum du plafond URSSAF c'est-à-dire 11,52€.**

Pour finir avec les mesures gouvernementales de l'été : outre l'augmentation de 10% des prises en charge des hébergements et de la restauration pendant un déplacement, la prise en charge des transports en commun sera désormais à hauteur de 75% et non plus de 50% comme précédemment.

**La bataille pour les salaires des contractuels du ministère ne fait que commencer, il va falloir se battre et établir un haut niveau de rapport de force pour des augmentations de salaires pérennes !**

**Pour les agents titulaires également :** l'augmentation du point d'indice, la refonte des grilles (indigentes), l'intégration des primes dans le traitement, un véritable repyramidage et l'ouverture de concours sont pleinement d'actualité et ne s'obtiendront que par un rapport de force de haut niveau.

**Il faut mettre un coup d'arrêt aux politiques d'austérité et à la dégringolade constante de nos salaires et traitements en se mettant massivement en grève interprofessionnelle et dans les manifestations dès le 13 octobre.**

**Externalisation :  
Ouverture prochaine de la Cité  
internationale du dumping social !**

Non content de casser l'emploi public, le service public et de gaver des entreprises privées (et donc des actionnaires) notoirement connues pour exploiter leurs salariés de la plus vile manière, l'externalisation des missions a également pour conséquence de dégrader les conditions d'emploi et ainsi de niveler par le bas les droits sociaux.

En témoigne, plusieurs offres d'emploi trouvées sur PROFILCULTURE publiés par Musea filiale du groupe ARMONIA MUSEA, entreprise ayant décroché le marché de sous-traitance de l'accueil surveillance et de la médiation culturelle au Château de Villers-Cotterêts.

Ainsi pour **un emploi de « chef.fe d'équipe »** au château de Villers-Cotterêts où il est exigé une vingtaine d'items sur les qualité professionnelles du salarié, de savoir a minima parler français et anglais et une première expérience en management, le contrat proposé en CDI est de 24 heures par semaine soit environ 105h par mois pour 12,50€ de l'heure brut (évidement) avec une amplitude horaire pouvant aller de 8h45 à 20h et des dimanches majorés de 20% (wahou !)... **Soit une rémunération autour de 1000€ nets mensuels pour un poste de « chef.fe d'équipe »** (on appréciera ici l'effort d'inclusivité)... Une aubaine !

Idem pour **des contrats d'agents polyvalents** chargés de l'accueil des publics, de la gestion des files d'attente, de l'application des consignes et procédures du site, de la gestion de la billetterie/boutique (!?) : des contrats en CDI de 25 heures par semaine pour la somme mirifique de 11,52 brut de l'heure avec 20% de majoration des dimanches et toujours les mêmes amplitudes horaires... Et donc un salaire de base autour de **950€ par mois !**

Cerise sur le Mac do : **un emploi de guide-conférencier** pour lequel il est demandé d'être en possession d'une carte nationale de guide conférencier et bien évidemment d'être sous statut d'autoentrepreneur à qui il est proposé 25€ bruts de l'heure pour une quotité horaire inconnue puisqu'elle dépendra du calendrier des événements du site... 25€ bruts de l'heure pour un autoentrepreneur qui doit après payer ses cotisations sociales, c'est en réalité toucher une rémunération nette de 12,25€ de l'heure, soit **pour un inatteignable temps plein : 1858€ net par mois!!!** Pour une emploi équivalent catégorie A ! Le tout sans majoration pour les dimanches, fériés ou langues étrangères (pourtant exigée)...

Aucun opérateur culturel, même les plus radins ne payent les guides-conférenciers comme cela... A part peut-être la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, qui engage des guides conférenciers sans carte professionnelle à des prix cassés... On a tout simplement à faire au pire opérateur que le CMN pouvait trouver pour rafler le marché de la médiation.

Quel message envoie un grand établissement culturel comme le nôtre aux habitants de Villers-Cotterêts en leurs proposant des offres d'emploi dans de telles conditions ? Un message de mépris...

Décidément la « reconquête républicaine » chère au Président Macron manque cruellement son rendez-vous social.

# Carnage à Carnac

## 39 menhirs sous le tapis !

A Carnac, l'aménagement d'un magasin de l'enseigne Monsieur Bricolage a détruit un site mis au jour par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap) dans le cadre d'une opération de diagnostic archéologique. Ce site méritait pourtant de figurer « *en bonne place dans la cartographie des monuments mégalithiques locaux[1]* ».

### Autopsie d'une procédure d'urbanisme

En 2014, le propriétaire d'un terrain dans une ZAC fait une demande volontaire de diagnostic archéologique afin de lever toute contrainte pour les aménageurs futurs de son bien immobilier. Bien qu'hors des zones de présomption de prescription archéologique soumises à instruction obligatoire, le terrain est situé dans l'environnement proche des alignements de Carnac. Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la DRAC Bretagne a donc, dès 2015, prescrit un diagnostic puis une fouille en vue de sauvegarder, par l'étude scientifique, les structures archéologiques mises au jour.

Le projet de construction initial étant abandonné, la fouille n'a pas lieu et un autre permis est déposé en 2022. Ce nouveau permis n'annule pas la prescription de fouille que par ailleurs, l'aménageur doit faire réaliser - la loi libérale de 2003 ayant transféré la maîtrise d'ouvrage des fouilles archéologiques au pétitionnaire. Il en est donc pleinement responsable.

Mais les documents locaux d'urbanisme qui ont évolué entre temps n'intègrent pas cette information. La commune, qui a reçu le rapport de diagnostic, n'en a ainsi visiblement rien fait. La mairie ne transmet pas ce nouveau permis au Service régional d'Archéologie de la DRAC puisqu'elle n'en a pas l'obligation. Elle le communique par contre comme elle le doit à l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Morbihan, autre service de la DRAC Bretagne, qui l'instruit sur les questions relevant de ses attributions.

Aucune faute ou manquement n'apparaît donc dans l'instruction du dossier par les agents du SRA et de l'UDAP, mais la destruction d'un site prescrit a bien eu lieu.

### Quelle politique de protection du patrimoine voulons-nous ?

Des mesures simples et les moyens de les mettre en œuvre auraient permis d'éviter la destruction d'un site :

- Le retour à la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et l'acquisition de réserves foncières dans le périmètre « Unesco » en préparation sur les 27 communes concernées ;
- Une extension des zones de présomption de prescription archéologique dans le périmètre « Unesco » en préparation sur les 27 communes concernées. Ce zonage archéologique qui oblige à une instruction systématique des dossiers d'aménagement est un instrument majeur des politiques de protection des vestiges archéologiques ;
- Un renforcement dans les services patrimoniaux des effectifs et des moyens, à la hauteur des missions, indispensable pour une coordination entre les services.

Ces moyens doivent concourir à une politique ambitieuse au service du citoyen de mise en valeur du patrimoine coordonnée par la DRAC, en lien avec les collectivités territoriales et les établissements du ministère, notamment le Centre des Monuments Nationaux et l'INRAP.

### Dossier d'inscription du site de Carnac sur la liste du patrimoine mondial : de l'impossibilité de glisser le menhir sous le tapis !

Au moment où la France s'engageait dans une démarche visant l'inscription du site de Carnac sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, l'Etat se devait d'être rigoureux.

Conscient que ce timing catastrophique ruine sa crédibilité, le ministère de la Culture continue de porter le dossier à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La ministre a demandé à la sous-direction de l'Archéologie de proposer des mesures correctives en vue d'éviter à l'avenir de tels dérapages. Dans son plan d'action, le ministère devra intégrer des propositions en vue de mieux prendre en compte la spécificité des objets patrimoniaux complexes tel que Carnac.

Il faudrait y ajouter un apprentissage de la communication de crise.

Le communiqué de la Préfecture et de la DRAC Bretagne en date du 7 juin est en effet mauvais. Les propos sur le « *caractère encore incertain et dans tous les cas non majeur des vestiges tels que révélés par le diagnostic* », énonçant que « l'atteinte à un site ayant une valeur archéologique n'est pas établie », sonnent comme un désaveu injustifié de l'opération de diagnostic et donc comme un possible encouragement à d'autres destructions.

La notion poussiéreuse de « site majeur » oublie que **la fouille de vestiges parfois ténus a considérablement fait avancer de nombreuses problématiques archéologiques ces dernières décennies.**

### L'archéologie, une science très très participative !

Le retentissement que suscite la destruction du site, et l'attachement des citoyens à leur patrimoine dont il témoigne, doit rappeler à la ministre de la Culture les attentes de la société en matière d'archéologie et l'ampleur de ses responsabilités car, à Carnac comme ailleurs, la destruction du patrimoine n'est pas admissible.

Si comme le prétend l'Élysée, « *La préservation du patrimoine (est) une priorité* » que l'Etat commence par donner, tant à services qu'à l'opérateur national d'archéologie, des moyens et des effectifs suffisants pour garantir la protection du patrimoine et sa transmission aux générations futures !

# Retraites : il est encore temps d'agir !

Le 1er septembre, la réforme des retraites est entrée en vigueur : report de l'âge de départ à 64 ans, passage accéléré à 43 annuités, suppression de la plupart des régimes pionniers... Cet été, des décrets ont orchestré cette mise en œuvre, en tentant de mettre quelques pansements pour atténuer la violence du choc : élargissement de la retraite progressive et du cumul, etc.

Mais, le fond reste le même : une réforme impopulaire, injuste, particulièrement pour les carrières hachées avec un impact fort pour les femmes, les précaires, les personnes sorties de l'emploi bien avant l'âge légal et victimes du raccourcissement des droits aux allocations chômage.

Mais pour la CGT, le combat continue dans le cadre de la mise en place des décrets d'application mais aussi lors des négociations de branches qui vont préciser les dispositifs liés à la pénibilité et lors de la négociation sur les retraites complémentaires.

L'entrée en vigueur de la réforme des retraites n'entame pas la détermination de la CGT. En effet, tous les décrets d'application ne sont pas encore écrits et des négociations de branches vont préciser les dispositifs liés à la pénibilité.)

La CGT va tout mettre en œuvre pour limiter les effets nocifs du report de l'âge légal et de l'accélération de la hausse de la durée de cotisation.

## La démocratie a été bafouée

Cette réforme est brutale et mal pensée, faite dans le seul objectif de satisfaire aux demandes du patronat, des mensonges et approximations lors du débat médiatique et parlementaire, un passage en force par 49-3 pour imposer une réforme impopulaire et désormais des décrets écrits à la hâte en plein été.

Tout cela pour contraindre toujours plus de personnes à rester plus tard en emploi, ou se retrouver dans la précarité, sans se soucier du drame humain : accentuation de la souffrance au travail, dégradation de la santé des travailleurs-es, prolongation des temps de vie sans emploi ni retraite pour les plus fragiles, augmentation massive du nombre de précaires, espérance de vie amoindrie.

## La stratégie du gouvernement est claire :

- Les personnes éligibles à la clause de sauvegarde (carrières longues permettant de conserver une date de départ d'avant la réforme) ne sont pas informées du dispositif, comme l'a révélé la CGT.
- Le cumul emploi-retraite ouvrira des droits nouveaux uniquement pour les personnes qui seront parties en retraite à taux plein : cela exclura les personnes ayant des carrières hachées et incomplètes, et bénéficiera avant tout aux personnes qui, en plus d'avoir pu bénéficier d'une bonne carrière, auront la faculté de trouver un nouvel emploi ou de reprendre une activité en auto-entrepreneur.
- La retraite progressive sera étendue à des publics qui jusqu'à présent en étaient exclus (fonction publique notamment), mais l'âge d'ouverture de celle-ci étant de deux années avant l'âge légal, le report de ce dernier reculera donc l'accès à ce

dispositif dans le futur.

- Une vague revalorisation des minima est prévue, limitée aux carrières complètes et quelques améliorations largement anecdotiques.

## Les conséquences de ces choix :

- Une incertitude généralisée quant aux effets concrets de la réforme
- Une méconnaissance importante de nos droits restants
- Une attaque frontale contre les régimes pionniers : ceux-ci existaient avant la mise en place de la retraite par répartition et ont servi d'exemples et de points d'appui, notamment pour la retraite à 60 ans. Désormais, on organise le déficit structurel de ces régimes en les privant de nouveaux cotisants et des recettes spécifiques qui servaient à leur équilibre.

Emmanuel Macron continue de refuser un référendum sur la retraite, alors qu'il l'envisage sur d'autres sujets. Pourtant il est toujours possible de faire machine arrière sur une réforme à la suite d'une mobilisation : la preuve avec le rétropédalage annoncé sur les épreuves de Bac.

**C'est par la mobilisation, la grève et l'action que la journée intersyndicale du vendredi 13 octobre peut devenir une première étape dans la reconquête du droit à la retraite à 60 ans !**

## Des décrets odieux dans la lignée d'une réforme des retraites scandaleuse

Dimanche 30 juillet, en plein cœur de l'été, le gouvernement concrétise la fermeture des régimes spéciaux des retraites par la parution de 4 décrets au Journal Officiel.

Il met ainsi fin à des régimes pionniers qui étaient le conquis de la lutte de travailleurs, régimes pionniers en matière de droit à la retraite et adaptés à l'organisation du travail dans ces secteurs.

Ainsi dès le 1er septembre, les nouveaux embauchés de la RATP, des Industries électrique et gazière, des clercs et employés de notaires et de la Banque de France seront recrutés au régime général.

L'impact économique de la fin de ces régimes spéciaux se matérialisera d'ici une dizaine d'années et représente des économies de bouts de chandelles ! Quelle urgence y avait-il à les supprimer !

Le Ministre du travail annonce donc, dans un communiqué qui accompagne la sortie de ces décrets, cette fermeture comme « en faveur d'un système de retraite plus équitable ».

Il dit aussi que cela « contribue dans la durée à l'équilibre et à la justice de notre système par répartition ». Il essaie de faire passer une mesure qui aura très peu d'impact sur l'équilibre économique du système des retraites comme une mesure nécessaire de justice sociale et d'équité entre les travailleurs.

De même, il prétend assurer la justice, en préservant des départs

# Clause de sauvegarde carrières longues : un manque de communication volontaire ?

La réforme des retraites est entrée en vigueur le 1er septembre. le pôle économie de la CGT a décrypté l'article 8 du décret qui prévoit des mesures dérogatoires en matière de retraite anticipée pour carrières longues. Une mesure sur laquelle le gouvernement ne communique pas.

## Qui sont concernés par ces mesures dérogatoires en matière de retraite anticipée pour carrières longues ?

- Nés entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1963 ;
- Et qui justifient, avant le 1er septembre 2023, de la durée d'assurance cotisée exigée avant l'entrée en vigueur de la LFRSS (loi de finances rectificative de la Sécurité sociale) pour 2023

**Cette disposition permet aux personnes éligibles de conserver leur droit à départ anticipé après le 1er septembre 2023 dans les conditions d'ouverture de droit applicables avant cette date.**

Les personnes nées **entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1963**, dont le début de carrière les rend éligible à un départ en carrière longue, pourront garder le bénéfice d'un départ à 60 ans avec 168 trimestres cotisés, **si elles ont acquis**

avant l'âge légal pour les personnes en invalidité ou inaptitude, mais elles devront travailler 2 ans de plus que dans les règles actuelles.

En quoi, la fin de ces régimes spéciaux va-t-elle avoir un impact sur l'ensemble des salariés ? En quoi cette suppression va faire œuvre de justice et d'équité, quand au final tous, les salarié.es du public comme du privé, devront travailler 2 ans de plus, même ceux bénéficiant d'un départ anticipé pour pénibilité ?

Cette diminution de notre temps libéré aura un impact sur la santé des travailleurs et ne leur permettra pas de profiter de leur retraite en bonne santé.

La fin des régimes spéciaux s'inscrit bien dans une volonté de casser des statuts et de privatiser des entreprises autrefois publiques. Elle tourne le dos à la reconnaissance de la pénibilité dans ces secteurs et remet en cause l'attractivité des métiers aujourd'hui particulièrement défaillante. Le gouvernement justifie cette suppression au nom d'une organisation du travail révolue dans ces entreprises et au nom de la suppression des inégalités de traitement avec les salariés du privé. C'est le cas aujourd'hui à la SNCF qui peine à embaucher.

L'été ne fera pas passer la pilule, d'une réforme brutale, injustifiée et injuste pour l'ensemble des travailleurs.es. La CGT prépare une rentrée revendicative sous le signe de la mobilisation, une loi même mauvaise peut être abrogée. Nous travaillons à la construction d'un rapport de force permettant par la grève et des luttes de haut niveau de gagner de véritables mesures de justice sociale : retraite à 60 ans, SMIC à 2000€, augmentation des salaires, pensions et minima sociaux, réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h...

ces 168 trimestres au 31 août 2023.

Dans le cas contraire, elles devront avoir atteint la durée de trimestres requise en fonction de leur année de naissance :

- 169 trimestres si naissance entre le 1er septembre 1961 au 31 décembre 1962
- 170 trimestres si naissance entre le 1er janvier et le 31 août 1963
- 170 trimestres et avoir 60 ans et 3 mois si naissance entre le 1er septembre et le 32 décembre 1963.

## Un manque cruel d'information

Il y a fort à craindre que nombre de personnes éligibles n'en bénéficieront pas compte tenu du manque d'information dont elles disposent.

### Illustration à partir d'un cas réel :

Thierry est né en juin 1963 et a commencé à travailler avant ses 20 ans sans interruption de carrière. Il est donc potentiellement éligible au dispositif carrière longue.

Au 31 décembre 2022 il avait acquis 165 trimestres, et était donc éligible avant la réforme à un départ à 60 ans cette année avec 168 trimestres à acquérir.

Il peut potentiellement avoir atteint cette durée d'assurance avant le 31 août par le biais de ses cotisations, ce qui lui permettrait de bénéficier de la clause de sauvegarde et partir en retraite selon les dispositions antérieures à la réforme.

Son relevé de carrière, édité au mois de juillet, lui indique 170 trimestres à acquérir du fait de la réforme, mais il ne dispose d'aucune indication sur les dispositions relatives à la carrière longue, ni sur la clause de sauvegarde.

**Cette absence d'information peut l'amener à ne pas pouvoir faire valoir ses droits à départ anticipé.**

Après avoir fait passer en force la réforme des retraites, le gouvernement continue de s'attaquer aux plus modestes par tous les moyens.

**La Cgt-Culture demande au ministère d'informer les agents, de la manière la plus transparente, sur leurs droits.**

## La Cgt continue d'exiger :

- rétablir la retraite à 60 ans et moins pour les métiers pénibles ;
- augmenter les montants des retraites : pas de pension en dessous du Smic ;
- indexer les pensions sur les salaires ou sur les prix si cela est plus favorable ;
- prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite ;
- réduire le temps de travail et la charge de travail à 32 heures sur 4 jours, sans réduction de salaire, comme le proposent aussi les syndicats allemands ou espagnols ;
- lutter contre les temps partiels subis, notamment ceux inférieurs à 24 heures.

# Une lutte inédite dans la Vallée de la Vézère

Les agents des sites de la vallée de la Vézère ont fait quatre jours de grève du 10 août au 14 août concernant leurs conditions de travail et d'emplois. **C'est un événement rarissime, pour ne pas dire unique, de voir une telle mobilisation en plein été, en pleine saison. Rappelons que les agents sont très attachés à leurs missions d'accès à la culture et à la transmission des savoirs. Pour autant, cela ne peut pas se faire au détriment des conditions de travail, de vie, voire de leur santé.**

Après deux réunions de négociations, les 8 et 14 août, un protocole de fin de grève a été signé le 15 août.

## *Des garanties ont été obtenues :*

- **Sur l'emploi** avec le remplacement de trois agents d'accueil et surveillance en absence de longue durée par des CDD à temps plein (article L332-6 ex article 6.4) comme le prévoit les textes et la garantie du remplacement des postes lors de départs définitifs des agents. En plus de cela, le remplacement par un poste en CDI à temps plein d'un agent d'accueil et surveillance sur le départ a été obtenu ainsi qu'un renfort d'un poste de saisonnier à temps plein en haute saison a été obtenu pour la billetterie-boutique.
- En ce qui concerne les **conditions de travail, le renforcement du marché d'entretien et de nettoyage** a été acté même si nous aurions préféré la création d'un poste d'entretien à temps plein.

## *Sur les sujets où un désaccord persiste :*

- **Pour le maintien du jour hebdomadaire de fermeture le samedi** : la direction propose de suspendre cette mesure en attendant les conclusions de l'enquête sur les risques psycho-sociaux actuellement en cours sur les sites de la vallée de la Vézère. L'évolution du champ lexical de la direction est désormais plus sur une «possibilité» d'ouverture le samedi que sur une décision ferme et définitive quel qu'en soit les conséquences. **Rappelons ici que les grottes ornées de la Vézère font partie des rares sites culturels locaux ouverts**

**tout au long de l'année et le dimanche. C'est tout à l'honneur du service public et de ses agents.**

- Au sujet de la reconnaissance des missions des agents et notamment des visites en langues étrangères effectuées par tous les agents des sites préhistoriques de la vallée de la Vézère, la direction a réaffirmé son opposition à la mise en place d'une NBI mais a pris l'engagement de faire la demande auprès du ministère de la Culture sur la mise en place d'une indemnité liée à la pratique d'une ou de plusieurs langues étrangères dans le cadre des missions face aux publics. Cette indemnité existant par ailleurs déjà pour les fonctionnaires de collectivités territoriales et pour les agents du ministère de l'Intérieur. Cette revendication avait par ailleurs été déjà portée fin 2022 lors d'une grève des agents de l'Arc de Triomphe. Nous ne manquerons pas de faire vivre cette revendication afin que les qualifications et les compétences des agents soient enfin rémunérées.

Au regard des avancées concernant l'emploi qui améliorera les conditions de travail et d'accueil des publics, au regard d'une discussion qui semble être moins agressive et autoritaire concernant la possibilité d'ouverture le samedi, les agents ont décidé de reprendre le travail le 15 août.

**Pour autant, les agents et la CGT resteront vigilants quant aux conditions de travail notamment à l'issue de l'enquête relative aux risques psycho-sociaux en cours à la demande des représentants du personnel.**

**Pour la CGT, les priorités du Centre des monuments nationaux devraient être l'emploi à hauteur des besoins, une meilleure rémunération des agents ainsi que leur bien-être au travail.**

**C'est par la solidarité et la lutte que ces avancées indispensables aboutiront.**



*La mobilisation des collègues des grottes ornées des Eyzies a rencontré la sympathie des visiteurs et visiteuses. En effet, il n'y a que le CMN et le ministère de la Culture pour ne pas reconnaître la qualité du travail rendu par les agents. Cette mobilisation a été également bien relayée par la presse locale. Et nous avons eu le soutien d'une association, BIFAACE, qui témoigne de ce que nous entendons souvent de la part des visiteurs et visiteuses qui ont suivi une visite dans un monument. Cela parlera à nos collègues de la Vézère, mais aussi plus largement à l'ensemble de des agent du Centre des monuments nationaux dont les visites sont très appréciées.*

Communiqué de soutien aux équipes des sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère

Août 2023

Association BIFAACE  
11, rue du Commandant Mowat  
94300 VINCENNES

SNMH CGT  
61 rue de Richelieu  
75002 Paris

Fait à Vincennes, le 20 Août 2023

**Objet : Soutien inconditionnel aux équipes des sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère**

Notre association - très récente - a vu le jour suite à un voyage d'étude l'année dernière dans le Lot et le Périgord incluant dans le programme Font-de-Gaume, les Combarelles et l'abri du Cap-Blanc. Nous avons alors été proprement emportés par la puissance d'évocation et le discours proposé par les guides. Le format des visites, le prix accessible pour tous, la qualité des interventions, distinguent nettement les sites de la Vallée de la Vézère des machines touristiques (Rouffignac, Pech Merle, Niaux) et rappellent les fondamentaux républicains.

**L'association BIFAACE apporte son soutien inconditionnel aux travailleur.euses qui font des sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère un lieu unique au monde pour l'observation de l'art pariétal.**

A l'heure même où ceux à qui profitent les revenus du tourisme s'élèvent contre le tourisme de masse (Littoral breton, Alpes). A l'heure où le patrimoine préhistorique est grandement menacé par l'artificialisation des sols et l'étalement urbain (Carnac), la possibilité d'une autre voie se fait de plus en plus pressante et nécessaire.

Comment former les citoyen.nes dans un monde bouleversant et bouleversé? Les visites, d'une qualité scientifique et artistique sans égal en France, proposées par les équipes de la Vallée de la Vézère sont une réponse. Une réponse authentique, vraie et sincère que nous souhaitons saluer encore ici.

Nous avons été informés qu'un protocole d'accord de fin de grève avait été acté ce mardi 15 Août 2023, nous restons néanmoins attentifs à l'évolution de la situation.

Ne laissons pas le patrimoine de l'humanité être le jeu des mécanismes modernes d'exploitation des ressources. Ne remplaçons pas la culture, l'émotion, la connaissance, et l'émerveillement par la consommation d'un produit.

Un unique exemple pour illustrer notre propos. Le succès récent des podcasts à caractère scientifique et/ou documentaire témoigne que la fraction curieuse de la société apprécie un contenu long, articulé et complexe. Le mode de transmission, lui, est au moins aussi vieux que Font-de-Gaume. C'est aussi le même que celui des guides : l'oralité.

Valérie ROGER  
Présidente de l'association



Lucien GIRAUD  
Trésorier de l'association



L'association loi de 1901 BIFAACE crée le 13 septembre 2022 à VINCENNES (94) a pour but de promouvoir et de partager les connaissances sur l'Art Pariétal en France comme à l'étranger.

# Cité Internationale de la Langue Française : Une lutte interprofessionnelle pour l'emploi

Le président de la République a lancé un chantier de restauration du château de Villers-Cotterêts qui deviendra à son ouverture la Cité Internationale de la Langue Française. C'est en ce lieu que fût actée l'ordonnance de Villers-Cotterêts instituant le français dans tous les actes juridiques sous François 1er.

Le château a exigé des années de restauration et aura coûté plus de 209 millions d'euros.

Dans ce territoire qui a vu depuis des décennies l'abandon des services publics et une désindustrialisation croissante, ce pourrait être une véritable dynamique pour relancer économiquement ce secteur.

Là où le bât blesse, c'est que ce nouveau site culturel – longtemps laissé à l'abandon après avoir été un lieu d'accueil de mendicité puis une maison de retraite – aurait pu créer environ 70 emplois publics locaux, or il n'ouvrira qu'avec 28 postes. La plus grande partie des métiers dits d'exécution (accueil-surveillance-sûreté, entretien, maintenance et jardins) seront externalisés à des prestataires extérieurs.

## Une attaque frontale contre les emplois publics

C'est d'abord une attaque frontale contre les emplois publics. Le CMN, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Culture, qui a la gestion de la Cité Internationale de la Langue Française, gère déjà une centaine de monuments sur l'ensemble du territoire (Arc de Triomphe, abbaye du Mont Saint-Michel, château comtal de Carcassonne, château d'Azay-le-Rideau...). A ce titre, il emploie pour accueillir les visiteurs et visiteuses, assurer la sécurité des biens et des personnes, entretenir les jardins... plus de 1400 agents fonctionnaires et contractuels de droit public. Or, aujourd'hui, on fait disparaître à la Cité Internationale de la Langue Française ces métiers qui sont le cœur des missions de l'établissement (ouvrir, percevoir le droit d'entrée, diffuser la connaissance, assurer la sécurité-sûreté des biens et des personnes...).

C'est faire en sorte que les visiteurs et visiteuses qui entreront dans ce site géré par le CMN, ne rencontreront aucun agent de cet établissement. **Notre mobilisation depuis des mois aura permis la création de 15 postes supplémentaires pour la billetterie-boutique à partir du 1er janvier 2024, avec les récentes annonces du Projet de Loi de Finance 2024 (en attendant ces postes seront occupés par des intérimaires).**

## Un mépris de la population

Alors que le président de la République se targue au travers de ce projet culturel ambitieux (partie muséale mais aussi auditorium pour accueillir des pièces de théâtre, des conférences, des lieux de formation, projet d'un hôtel et d'un restaurant...) de vouloir reconquérir un territoire abandonné, force est de constater que

l'Etat n'ouvre que 28 postes pour un site qui ouvrira six jours sur sept. L'équipe se résume à des emplois administratifs ou d'encadrement chapeautant les actions du site mais en n'étant pas en prise directe avec les publics.

De fait, des dizaines d'emplois, à ce jour dévolues à des entreprises privées – qui feront leur beurre sur des missions de service public – devraient être ouverts à des agents fonctionnaires ou à des contractuels. Les deux tiers des emplois du Centre des monuments nationaux sont des contractuels, c'est-à-dire des agents disposant d'un CDI ou d'un CDD de droit public. Sans nul doute, cela serait une belle opportunité pour les habitants de la ville et ses environs d'intégrer ainsi un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Cela permettrait une stabilité dans l'emploi, un déroulement de carrière, des opportunités de mobilité dans les environs mais aussi partout en France. Rien à voir avec des entreprises privées qui pour avoir les marchés publics n'auront pour objectif que de réduire leurs coûts à coup de dumping social dont les personnels seront les premières victimes\*. Au ministère de la Culture, les luttes et les grèves sont régulières pour dénoncer les conditions de travail des personnels des entreprises sous-traitantes.



Manifestation du 12 septembre à Villers-Cotterêts - photo Pierre Pouenat

Le discours institutionnel est inaudible : on ne peut pas s'adresser à une population en leur disant qu'on leur « apporte la Culture » en ouvrant une nouvelle institution, en voulant en faire des prescripteurs du lieu, mais considérer qu'ils n'ont pas les capacités d'y travailler comme agents publics du ministère de la Culture.

## Une reconquête soi-disant républicaine face au Rassemblement national

Face au recul des services publics et des politiques de désindustrialisation ce territoire a vu sa population se tourner vers l'extrême-droite. Ainsi la mairie et le siège de député sont aux mains du Rassemblement national. Le président de la République en fait soi-disant son cheval de bataille au point de parler de « recon-

quête républicaine ». Dont acte. Et ça tombe bien pour un président qui disait qu'il suffisait de traverser la rue pour trouver un emploi : nous aimerions que les Cotteréziens et Cotteréziennes n'aient qu'à traverser la rue pour trouver un emploi au sein de la Fonction publique au château de Villers-Cotterêts. L'emploi, les salaires sont la priorité des préoccupations des Français et Françaises. Ne pas ouvrir des emplois publics et locaux dans ce site serait passer à côté d'un projet qui devrait intégrer pleinement la population. Bien au contraire, ouvrir 42 postes supplémentaires à toutes et tous serait un signe fort de l'Etat vis-à-vis de ce territoire et de ses habitants. La « reconquête républicaine » ne peut passer que par l'emploi, par des actes concrets plutôt que par des discours.

### *Une mobilisation qui ne cesse de s'élargir*

Au mois d'avril et mai, la direction du CMN s'est vu opposée deux votes unanimement contre des organisations syndicales représentatives au CSA (CGT – CFDT – SUD). Qu'à cela ne tienne, l'avis a été considéré comme rendu et on fait comme si de rien n'était. C'était sans compter sur la détermination de la CGT, que notre vision du syndicalisme ne s'arrête pas au soi-disant « dialogue social » mais passe par la construction du rapport de force de nos revendications. Des réunions et des initiatives se sont organisées en interprofessionnel : CGT CMN, CGT Culture, Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT, union locale de Villers-Cotterêts et union départementale de l'Aisne. Sans compter des contacts pris avec le comité régional et la fédération des services publics territoriaux.

Cela a permis une première manifestation le 16 juin à Villers-Cotterêts, relayée dans la presse. Cela a permis d'animer le temps d'une après-midi cette ville d'une dizaine de milliers d'habitants et créer en soi un événement. Une deuxième initiative a été

prise le 18 juillet : des militants et militantes de la CGT ont été à la rencontre de la population de Villers-Cotterêts et leur ont demandé s'ils seraient favorables à ce que des emplois publics locaux leur soient proposés. Sur 190 personnes interrogées, plus de 80% répondaient positivement. Cette action a permis de faire connaître nos revendications, de discuter avec les Cotteréziens et Cotteréziennes et de commencer à les associer à nos actions.

Nous continuons dans cette dynamique d'élargissement en cette rentrée. Un communiqué intersyndical (CGT, SUD, FSU, UNSA et CFTC) du ministère de la Culture est paru fin août pour la création de 42 postes supplémentaires à la Cité Internationale de la Langue Française. 120 personnes ont manifesté le 12 septembre à Villers-Cotterêts à l'appel de l'intersyndicale.

La CGT est par ailleurs allée une nouvelle fois à la rencontre des habitants de Villers-Cotterêts le samedi 2 septembre pour faire connaître la manifestation du 12 septembre ainsi qu'au forum des associations le dimanche 10 septembre.

### *La force de l'interpro*

Construire une lutte pour des emplois qui n'existent pas n'est pas des plus simple. Comment en effet construire un rapport de force alors que les emplois que nous défendons n'existent pas ? C'est un des enjeux du syndicalisme professionnel. Quant au syndicalisme territorial, comment être acteur, avoir les informations nécessaires quand on ne fait pas partie du champ professionnel ?

Les choses auraient pu s'arrêter quand les deux avis unanimement contre du CSA du CMN ont été actés. Une saisine dans la foulée de la ministre de la Culture a été faite mais n'a donné aucune suite tangible si ce n'est un rendez-vous.

Les rencontres des différents acteurs CGT ont ainsi pu construire un rapport de force au fil des mois pour exiger la création d'emplois publics locaux. La bataille est en cours. Face au silence de la ministre de la Culture, nous constatons de notre côté un élargissement de notre camp : dès le 18 juillet pour notre questionnaire à la population, en plus des militants et militantes CGT, des forces de gauche s'étaient jointes à nous. Fin août, la quasi-totalité des organisations syndicales du ministère de la Culture appelait à la création de 42 emplois publics et à la manifestation du 12 septembre.

La manifestation du 16 juin, avec une soixantaine de manifestants et manifestantes, était déjà une belle réussite, et nous a permis une bonne couverture médiatique. **La manifestation du 12 septembre a marqué une nouvelle étape avec 120 participants et participantes soit le double du 16 juin.**

**Nos mobilisations ont à ce jour permis la création de 15 postes supplémentaires. C'est une première belle victoire. Le combat pour la défense du service public et de ses emplois continue. Notre deuxième victoire ce sont les liens que nous avons créés en interpro et d'avoir porté les couleurs d'espoir de la CGT dans un territoire qui en a bien besoin.**

\* voir notre article page 6 - externalisation : ouverture prochaine de la Cité Internationale du dumping social -



Manifestation du 12 septembre à Villers-Cotterêts- photo Pierre Pouenat

# Lutte des travailleurs sans papiers de Stuart au Monoprix Belleville

*La CGT dénonce la sous-traitance et l'externalisation des missions, comme cela se fait de plus en plus dans les monuments. Ce schéma d'emploi a fortement tendance à devenir la norme comme à l'Hôtel de la Marine ou à Villers-Cotterêts.*

*Dans ce numéro, nous retranscrivons l'intervention d'Adèle Tellez, secrétaire de l'union locale CGT du 19ème arrondissement de Paris lors du 53ème congrès confédéral de la CGT. Toutes les dérives y sont décrites mais aussi les solutions qui viennent par la lutte. La CGT se fait forte d'être partout aux côtés des travailleurs et travailleuses, y compris aux côtés des collègues externalisés, précarisés et invisibilisés.*

Je vais vous parler d'une lutte qui a commencé il y a 1 an et demi.

C'était le 25 octobre 2021, des travailleurs sans-papiers livreurs à vélo de l'entreprise Stuart se sont mis en grève devant le Monoprix Belleville. Ils ont tenu leur piquet de grève jusqu'à la victoire. C'est un Monoprix qui se situe dans le 19e arrondissement de Paris, et ces travailleurs sont contraints de se placer en statut auto-entrepreneur. Leurs revendications étaient les suivantes : obtenir leur régularisation, une requalification en CDI et une hausse de rémunération.

## *La Poste et Monoprix concernés*

Deux grands groupes sont particulièrement concernés par cette lutte.

Il s'agit du Groupe Casino (auquel appartient Monoprix) et du groupe La Poste. Ils entretiennent de longue date un partenariat étroit, au détriment des travailleurs, sur divers aspects.

Notamment, Monoprix pour assurer la livraison à domicile à Paris fait appel à une société spécialisée. Cette société, elle s'appelle Pickup Logistics, c'est une filiale de GEOPOST appartenant au Groupe La Poste.

Attention, ça devient de plus en plus compliqué...

Pickup Logistics recourt à son tour à Stuart (autre filiale au sein de GEOPOST) pour réaliser effectivement la livraison des courses en vélo cargo, et Stuart fait appel à l'entreprise GSG, qui réalise en effet les contrats avec les auto-entrepreneurs. 5 niveaux de sous-traitance. On est face à une chaîne de sous-traitance en cascade, dans laquelle, on va pas se mentir, on a mis un peu de temps à se retrouver. Ce genre

de cascade sert à diluer les responsabilités des patrons, à mettre le flou parmi les interlocuteurs.

Sur les « auto-entrepreneurs », on utilise de gros guillemets : ces travailleurs sans-papiers étant obligés de se placer sous ce statut par un employeur qui les planifiait jusqu'à 60 heures par semaine, les faisait travailler 7 jours sur 7, les sanctionnait ou les licenciait en les excluant simplement de l'application. C'est pratique, l'auto-entrepreneuriat, pas besoin d'entretien préalable à licenciement, il suffit de supprimer le compte de celui qui gêne de l'application. C'était totalement du salariat déguisé.

## *L'efficacité de la CGT et la solidarité de ses militants*

Tout a démarré lorsqu'une élue CGT du Monoprix Belleville a entendu une discussion surprenante sur un vélo cargo volé, que le responsable demandait au livreur de rembourser. La militante CGT de Monoprix intervient pour rappeler que les sanctions pécuniaires sont interdites... et petit à petit, comprend la situation de ces livreurs : pas de papiers, et auto-entrepreneuriat. Elle a alors immédiatement alerté son syndicat, l'US CGT commerce Paris. C'est important de raconter la genèse de cette lutte, parce que c'est bien parce que la CGT est implantée chez l'entreprise donneuse d'ordre, Monoprix, qu'on a été en contact avec ces travailleurs d'un sous-traitant. Et ça, c'est un élément essentiel pour obtenir une victoire. Le lien entre les travailleurs des entreprises donneuses d'ordre, et ceux des entreprises de sous-traitance.

De fil en aiguille, la CGT Paris va découvrir la cascade des sous-traitants et les



méthodes détestables des employeurs et va réunir plusieurs fois les livreurs concernés. Il est devenu évident qu'une lutte était nécessaire.

**Il faut souligner aussi que cette lutte a été lancée dans le cadre de l'action coordonnée par l'URIF et la confédération, qui a rassemblé à l'automne 2021 plus de 300 travailleurs sans-papiers (livreurs, plongeurs, ouvriers, éboueurs, intérimaires dans diverses professions) qui se sont mis en grève dans toute l'Île-de-France pour leur régularisation avec occupation de leurs entreprises sur 8 sites en Île-de-France.**

## *De nombreux soutiens et la mobilisation de l'interpro*

Pendant 10 jours, les livreurs en grève, les militants de Monoprix, de l'US Commerce Paris, des Postaux de Paris, du syndicat des livreurs à deux roues, de la Fédération des Transports, des Unions Locales parisiennes et de l'Union Départementale 75 se sont mobilisées et ont organisé cette lutte devant le magasin de Belleville, sur le piquet de grève.

Une pétition, proposée à signature dans la rue devant le piquet de grève, et aux clients du magasin, pour que ces travailleurs aient satisfaction de leurs revendications recueille plus de 1200 signatures. Elle témoigne du fort soutien de la clientèle et des habitants de ce quartier dont la solidarité financière via la caisse de grève

a aussi permis aux travailleurs en lutte de tenir.

De nombreux élus viennent également porter des messages de solidarité, rappelant que ces travailleurs ont fait partie des premiers exposés pendant la crise sanitaire, qu'ils doivent sortir de la précarité et être régularisés.

### *Victoire : les livreurs en grève obtiennent la régularisation*

Le 3 novembre 2021, les grévistes ont obtenu gain de cause grâce à leur détermination et à leur solidarité, au sein d'un mouvement coordonné par la CGT.

Ils déclarent leurs revenus aux impôts, ils paient l'URSSAF, ils participent au bon fonctionnement de la société, il était normal et légitime qu'ils obtiennent un titre de séjour. Ils ont obtenu non seulement leur régularisation, mais aussi une requalification en CDI ! Sur deux facteurs majeurs de précarisation, la question des papiers et celle du contrat de travail, ils ont gagné !

### **Cette lutte a permis d'affirmer des positions importantes de la CGT :**

- **Nous luttons contre les effets destructeurs du recours à toujours plus de sous-traitance**
- **Nous luttons contre le recours abusif au statut d'auto-entrepreneur : le CDI à temps plein doit être la norme.**
- **Nous luttons contre l'exploitation des travailleurs sans papiers et exigeons des papiers pour toutes et tous. C'est ça notre CGT. Une CGT en capacité d'accueillir toutes et tous, sur la base de leur position dans l'exploitation capitaliste. Une CGT qui affirme haut et fort que oui, nous faisons partie d'une même classe sociale. Que oui, même si nos conditions diffèrent, nos sorts sont profondément liés.**

Cette lutte a été victorieuse grâce à plusieurs éléments clés :

- Une analyse rigoureuse de la situation des travailleurs sans-papiers en Ile-de-France, ainsi que du statut d'auto-entrepreneur, et de comment ces éléments interagissent entre eux et précarisent les travailleurs et freinent leur capacité de mobilisation. La CGT a acquis, dans les luttes, une expérience importante dans ces domaines, qui permet de nourrir les luttes suivantes.
- Les échanges avec les travailleurs, qui ont permis de construire des revendications à partir de leurs besoins réels, et de sortir de nos présupposés de responsables syndicaux, de construire également les formes de la mobilisation
- Le travail collectif des organisations de la CGT à tous les niveaux. Syndicats professionnels, Fédérations, UL, UD, Union régionale, Conf.

Enfin, pour finir, un rapide point de vue personnel. Cette lutte m'a permis de me rendre compte que les discours sur les difficultés à faire grève du fait de la précarité et des bas salaires, même s'ils puisent dans les réalités d'existence de notre classe, sont aussi des discours qui risquent de désarmer notre classe sociale. Ce qui fait qu'on ose se mettre en grève, même quand on est sans-papiers, auto-entrepreneur et payés au lance-pierre, c'est la confiance dans l'action collective. Cette confiance, la confiance dans l'action collective, la confiance dans le fait que la force des travailleurs, c'est la grève, c'est le rôle de l'organisation syndicale de la construire.

### *L'exemple de l'hôtel de la Marine*

L'hôtel de la Marine a ouvert ses portes le 12 juin 2021 dans un contexte assez tendu que ce soit en terme d'effectifs alloués au CMN (sous-effectif tant au niveau des équipes billetterie-boutique, ASM et même au niveau des cadres du pôle relations extérieures) qu'en terme d'externalisation.

Le parti pris pour l'ouverture de ce monument ultra médiatisé a été très ambivalent. L'établissement a en effet contracté à la fois un prêt de 80 millions d'euros dédiés à la restauration de ce lieu emblématique et à deux pas de l'Elysée tout en faisant de grosses économies sur l'emploi public via la sous-traitance (mais qui coûte un bras au CMN !). Service de maintenance, de sécurité et de nettoyage ont tous été confiés à des entreprises privées pour un marché de 2 ans à partir de l'ouverture.

### *Quelles conséquences au quotidien ?*

La communication entre les différentes équipes peut être compliquée due à la multiplicité du nombre de services et des procédures hiérarchiques à respecter. Un acte simple de constat de « mauvaises odeurs » dans les espaces patrimoniaux tourne un peu à la blague quand les agents ASM CMN présents dans les espaces doivent contacter Fiducial (pour la sécurité du site), qui contacte ensuite Vinci (maintenance) qui va ensuite intervenir. Tandis que de l'autre côté ces mêmes agents font ensuite remonter « pour info » à leurs propres hiérarchies. Idem pour relever des problèmes de luminosité dans les espaces. Côté maintenance, pour aller toujours plus loin, la sous-traitance pratique elle-même la sous-traitance du ménage à une entreprise (Essi). Lorsque les agents CMN constatent un besoin de faire appel au nettoyage, elles ne sont pas censées contacter directement l'agent de ménage en service mais faire remonter par cette même chaîne hiérarchique. Dans les faits, cela se passe bien souvent différemment et les équipes vont au plus vite. Malgré tout, le lien entre les personnes s'en trouve parfois affecté. C'est aussi ça la réalité de l'externalisation, les personnels se connaissent mal, quand les relations existent elles sont parfois mises à mal avec des agents interdits de communiquer sur certains sujets. De plus, les écarts de traitement peuvent être aberrants créant une méfiance voire du mépris entre différents services alors même que tous travaillent sur un même site !

Le turn-over est également très fort, presque hebdomadaire, notamment pour les agents de sécurité et cela peut engendrer de la confusion interservices. Parfois, les agents de sécurité appelés en renfort de manière ponctuelle ne sont pas au courant de certains fonctionnements, parcours de visite, règlement intérieur propre au monument ou bien même simplement ne reconnaissent pas des membres du personnel. Le travail n'est pas le même non plus, là où le personnel Fiducial se pose en garant de la sécurité sur le site, l'agent ASM procède à l'accueil des publics et à la médiation, en conséquence et en cas de besoin, la réponse apportée aux visiteurs ne sera pas la même. Dans les espaces de la collection Al Thani, les agents de sécurité qui bossent dans le noir et dans la climatisation parfois extrême l'été ne sont par exemple pas à même de répondre aux interrogations des visiteurs concernant l'outil principal de médiation : le confident.

Pour aller un peu plus loin, certaines sociétés privées font parfois appel à une population de travailleurs très ciblés, ayant peu de choix face à la violence du monde du travail. Dès lors que les externalisations interviennent au sein de nos institutions, l'Etat se fait complice de la maltraitance et des conditions de travail parfois douteuses que pratiquent ces boîtes privées.

# On n'ouvre pas la porte du vivre ensemble avec une clé d'étranglement ...\*

Le 27 juin 2023 à 8H30 du matin, à Nanterre, un policier de la compagnie motocycliste des Hauts-de-Seine tue un jeune de 17 ans, Nahel Merzouk, par un tir à bout portant. La scène filmée a fait le tour des réseaux sociaux et provoqué une vague d'indignation politique. Ces images ont également causé des révoltes urbaines, à l'image des événements de 2005 à Clichy-sous-Bois après la mort par électrocution de Zyed Benna et Bouna Traore, poursuivis par la police après avoir fui un contrôle. La vidéo vient aussi rompre un certain récit policier venant s'écrire à chaque décès causé par un tir policier.

Deux semaines avant la mort de Nahel, un jeune d'Angoulême, Alhoussein Camara meurt aussi abattu par un policier pour « un refus d'obtempérer » lors d'un contrôle routier. Seule différence ? La scène n'a pas été filmée et n'a donc suscité aucune réaction politique. Combien de jeunes hommes sont abattus par la police en ces termes ? S'agit-il de bavures, de cas isolés ? Ou encore de brebis égarées au sein de la police ?

Le maintien de l'ordre à la française s'inscrit en réalité dans une histoire coloniale et postcoloniale. L'histoire récente des forces de l'ordre de la Ve République prend racine dans ce passé. Chaque événement dramatique dans lesquelles police ou gendarmerie ont été actrices au nom de la République ne peut être isolé et réduit à un accident. Sans dégager un projet politique, on peut, en relatant un fil de cette histoire certes non exhaustive, révéler le caractère systémique des violences policières. Montrer que les faits commis sont intrinsèques à un système où la police a pour mission de maintenir un ordre injuste et protéger les intérêts des dominants.

## Une histoire française

Sans remonter à la genèse de la fondation de l'État français, la gestion de l'ordre républicain n'a pas pris forme ex nihilo. Dès Louis XIV et son principal ministre d'État Colbert, un maintien de l'ordre s'organise dans les territoires colonisés et de leur population avec le Code noir.

Cela s'observe aussi sous Louis XVI avec

une Déclaration pour la police des Noirs (texte de loi) instituée en 1777. Elle interdit par exemple aux colons de venir en métropole accompagnée de « Noirs » sous peine d'amende. Un article prévoit aussi l'arrestation et la déportation de toute personne noire qui « se serait introduit[e] en France » (1). Les colons peuvent toutefois se déplacer avec leur esclave mais à leur arrivée en métropole, celui-ci est conduit à un dépôt le temps du séjour. Dans sa nature ce maintien de l'ordre permettait déjà un contrôle des corps et une hiérarchisation raciale au bénéfice de la noblesse et de la bourgeoisie française au sein de son empire colonial et sa métropole.



Le 17 octobre 1961 à Paris, une répression sanglante de la police dirigée par le préfet de Police Maurice Papon, tue plus d'une centaine de manifestants algériens venus à Paris pour protester, contre le couvre-feu mis en place pour les « Français musulmans d'Algérie ».

Sous l'Empire, c'est aussi la couleur de peau, avant même le statut d'esclave (Napoléon ayant rétabli l'esclavage dix ans après son abolition) qui va fonder l'action de la police. En effet, le ministre de la police de Napoléon, Joseph Fouché, va être chargé du recensement des « Noirs, mulâtres et autres personnes de couleur » (2) afin de contrôler leur présence.

Dans les siècles qui ont suivi, la législation n'a fait que s'affermir au profit de l'empire colonial français pour en garantir l'exploitation des ressources notamment.

Durant la conquête de l'Algérie (1830-1871), une législation de conquête s'organise comme un prélude au code de l'Indigénat voté le 28 juin 1881 sous le gouvernement de Jules Ferry. Ce régime pénal administratif spécial réservé aux populations colonisées institue une justice administrative où les sujets colonisés sont privés de tout droit de défense.

L'historien Daniel Rivet parle d'un « un collage de textes de circonstance qui traduisent la peur de l'insurrection indigène ».

On constate à travers ces différentes évolutions dans l'histoire coloniale française, que le maintien de l'ordre s'est organisé de concert avec un regard raciste sur les populations dominées et exploitées dans les colonies et en métropole.

Si on se concentre sur une histoire plus contemporaine, pendant les deux guerres mondiales, l'État français exploite également les hommes des territoires colonisés en les appelant à combattre sous le drapeau ou à servir dans les usines d'armement. Dès lors, la surveillance s'organise

pour protéger l'empire des militants qui luttent contre l'impérialisme français, tel que Léopold Sédar Senghor.

A contrario, après la Seconde guerre mondiale, les forces vives des territoires colonisés sont appelés à venir travailler en France, pour la reconstruction. Logée dans des bidonvilles ou des habitations à loyer modérés (HLM) situés en périphérie des villes, la main-d'œuvre immigrée est parquée et surveillée. En effet le discours sécuritaire passe de la surveillance des « agitateurs indigènes » à la gestion des populations immigrées criminalisées (3).

Des brigades spécialisées sont créées pour surveiller et réprimer ces populations, on peut penser aux BAV (brigades des agressions et violences) dissoute en 1962 et qui a inspiré les BAC (brigades anti-criminalité) fondées par Pierre Bolotte au début des années 1970. Les BAC se spécialisent dans l'intervention dans les quartiers

populaires, là où prétendument l'autorité de l'État serait remise en question.

Les quartiers populaires, abritant majoritairement ces populations issues de l'immigration postcoloniale ainsi que leur descendance, n'ont donc cessé d'être des laboratoires pour le maintien de l'ordre à la française. Par ailleurs, ces politiques sécuritaires sont de fait organisées contre une partie de la population qui n'aurait pas légitimité à vivre librement sur le territoire français.

### Années 2000-2020, « Démocratisation » des violences policières

Avec le déploiement massif des caméras dans l'espace public, l'essor des réseaux sociaux et des vidéos amateurs, les violences exercées par les forces de l'ordre sont progressivement rendues visibles. L'image positive du gardien de la paix ou celle du super flic véhiculée dans les innombrables œuvres de fiction se ternit dans le reste de la population, encore épargnée par ces violences et les contrôles policiers répétitifs et humiliants.

Depuis le quinquennat Hollande, à la suite des attentats, l'État d'exception entre dans le droit commun et offre des moyens répressifs complémentaires au gouvernement et à la police. Cette dernière ne manquait pourtant pas de moyens pour exercer sa violence dans l'espace public et son équipement est rarement interrogé à l'époque. Les fameuses grenades offensives, grenades de désencerclement ou encore les LBD ont alors quelques fois émaillé l'actualité française lorsque le danger que représentent ces « armes à létalité réduite » apparaît lors de situation dramatique : Geoffrey, jeune lycéen éborgné par un tir de LBD en 2010 à Montreuil devant un blocus de lycée, ou Rémi Fraysse, 21 ans, tué par une grenade offensive de type OF-F1 tirée par un gendarme mobile lors d'une manifestation à Sivens en 2014.

Un pas est cependant franchi durant le mouvement contre la loi El Khomri (2016). La répression des manifestants est d'une violence inédite, allant jusqu'à l'interdiction de manifester le 23 juin. En 2016-2017, deux autres affaires vont également participer à ternir davantage le regard de la population sur les forces de l'ordre. La mort d'Adama Traoré le 16 juillet 2016 dans des circonstances qui incriminent les gendarmes qui l'ont arrêté ce jour-là (placage ventral) ainsi que la

réécriture des faits par ces fonctionnaires sont à l'origine d'un mouvement phare contre les violences policières incarné par la sœur de la victime, Assa Traore. Elle participe avec d'autres familles de victimes (par exemple Amal Bentounsi et son collectif « Urgence notre police assassine ») à éclairer de plus en plus ces violences et à en décrire les formes qu'elles prennent : placage ventrale, clé d'étranglement. Un engagement qui impose dans le débat public la remise en cause des pratiques policières, ces gestes étant interdits dans de nombreuses démocraties. Ces militantes mettent également en lumière la rhétorique policière et médiatique dominante qui vise systématiquement à criminaliser la victime après le drame en la renvoyant à un casier judiciaire. Comme s'il justifierait et laverait les exactions des agents de l'Etat.

Rappelons que c'est le même mode opératoire qui est utilisé lors des brutalités policières exercées contre les manifestations. Les médias mainstream tournent en boucle sur la violence des « casseurs », « black bloc », « antifa » pour mieux justifier les violences et la répression des différents mouvements sociaux.

Le 2 février 2017, Théodore Luhaka est blessé lors d'un contrôle policier entraînant une infirmité permanente. Cette « affaire Théo » entraîne à nouveau des révoltes urbaines et les 3 policiers mis en cause n'ont à ce jour pas encore été jugés.

Une enquête de Human Rights Watch et du défenseur des droits de 2020 affirme que les contrôles effectués par la police française sur les mineurs sont « racistes et abusifs » et que « les jeunes hommes perçus comme noirs ou arabes ont une probabilité 20 fois plus élevée que les autres d'être contrôlés ». Il n'y a donc pas de hasard, les violences policières contre les jeunes hommes racisés sont structurelles à la police.

Dans la foulée de ce drame, le gouvernement Cazeneuve ne trouve rien de mieux que de renforcer l'impunité policière. Une loi du 28 février 2017 prévoit « des dispositions permettant aux forces de l'ordre d'être juridiquement plus assurées lorsqu'elles ont à faire usage de leurs armes » (4). Dans les faits, la loi sur la sécurité de 2017 étend la définition de légitime défense et donne aux policiers l'autorisation d'ouvrir le feu.

### Ère Macron, la répression en marche

Le début du quinquennat Macron va être marqué par un mouvement social inédit, celui dit des « gilets jaunes » dont le premier acte de manifestation commence le 17 novembre 2018. Ce mouvement prend naissance dans un contexte d'inflation, notamment celui de la hausse massive du carburant. Au départ, ce mouvement restant flou sur sa ligne politique et ses revendications, il est décrié par un grand nombre de militants aguerris. Cela n'a pas empêché le mouvement de s'accroître tout au long de la fin 2018 et début 2019 jusqu'à s'affranchir totalement des récupérations politiques. La détermination des manifestants et le parti pris de manifester près des lieux de pouvoir sans autorisation préfectorale va déclencher une peur au plus haut sommet de l'État. Les manifestants prennent alors au mot le président de la république qui avait dit en juillet 2018 « le seul responsable de cette affaire [affaire Benalla] c'est moi et moi seul ! S'ils veulent un responsable il est devant vous, qu'ils viennent le chercher ». La répression policière autour de ce mouvement atteint alors une ampleur inégalée jusque-là ; des milliers de blessés côté manifestants (5), des mutilations, mains arrachés, visages tuméfiés, éborgnés.

La jeunesse qui prend part au mouvement sera également fortement réprimée. Les images tournées à Mantes-La-Jolie en décembre 2018 feront le tour des réseaux, des dizaines de lycéens arrêtés à la suite d'une manifestation ont été placés à genoux, mains sur la nuque face à un mur de béton, hors champ on entend le policier ironiser « voilà une classe qui se tient sage ». Quand les policiers ne sont pas physiquement violents, ils humilient.

Face aux revendications légitimes des manifestants venant de toute la France et manifestant à Paris et dans les ronds-points de province, la répression violente expose une population jusque-là épargnée aux violences des forces de l'ordre... Pour « mater » ce mouvement, nous verrons alors l'arrivée d'une nouvelle brigade de répression, la Brav-M (Brigade de répression de l'action violente motorisée), police à moto créée début 2019 par Michel Delpuech. Bémol ? Cette brigade n'est pas sans nous rappeler la tristement célèbre PVM, les « voltigeurs », créée par Marcellin -ministre de l'intérieur- en 1969. En effet cette brigade, archi violente, fut dissoute après la mise en

cause de policiers dans la mort de Malik Oussekiene en 1986. Dans ce mouvement des Gilets Jaunes, la répression du mouvement a finalement amené une partie de la population souvent blanche et souvent provinciale à subir le mépris et la violence de l'État policier que vivent quotidiennement les populations issues des quartiers populaires.

Et plus intéressant encore, ce mouvement a finalement créé de l'intersectionnalité et une rencontre entre deux mondes qui s'ignorent la plupart du temps. En juillet 2019, soit 3 ans après la mort d'Adama Traore, lors de la réunion du collectif à Beaumont-sur-Oise, un manifestant des GJ prendra la parole à ce sujet : « *pendant des années, nous n'avons pas vu, nous n'avons pas voulu voir ce que vous subissez dans les quartiers populaires... ces derniers mois, nous avons subi la violence d'État et de sa police à notre tour. Maintenant, marchons ensemble.* » (6)

Cette répression est aussi incarnée par des visages médiatiques récurrents qui appuient avec aplomb le mépris d'une classe politique toujours plus attelée à détruire nos services publics et nos conquits sociaux plutôt qu'à entendre les revendications des Gilets Jaunes. On pense notamment au ministre Christophe Castaner ou encore au préfet Didier Lallement, nommé en décembre 2018 pour mater le mouvement. Ce dernier, connu pour ses méthodes particulièrement violentes, s'est aussi illustré dans des prises de position publiques qui sortent du cadre légal permis à un haut fonctionnaire. Place d'Italie, le 16 novembre 2019, alors filmé, il lance à une Gilet Jaune « *Nous ne sommes pas dans le même camp, Madame* ». Les actes des GJ ont perduré malgré les violences mais ont perdu en nombre de manifestants. L'État ayant accompli son but : réprimer et ignorer les GJ mais aussi susciter la peur de manifester.

Pour autant, le mouvement contre la réforme des retraites de décembre 2019, longuement préparé par les syndicats, redonne confiance au camp social. Les manifestations sont massives dès le 5 décembre 2019 et les grèves sont suivies dans de nombreux secteurs et reconduites. Malgré un niveau de violences policières qui continuent d'accompagner les actions des grévistes (piquets de grèves, blocages, occupations, manifestations) et le mépris du pouvoir, le mouvement tient bon jusqu'à la menace du 49.3 et surtout l'arrivée non préparée du premier confinement.

## 2020, la pandémie mondiale et la coronapolice.

Ce confinement en France sera l'avènement de l'autoflicage et des attestations dérogatoires de sortie. La police ne se contente pas de rôder pour surveiller la vitesse du jogger ou du promeneur de chien, elle continue ses pratiques d'intimidation dans les quartiers populaires. On peut se rappeler de Sofiane, agent logistique pour Amazon, un de ces fameux travailleurs dits de première ligne se rendant au travail mais violenté dans son quartier aux Ulis en Essonne par des agents de la BAC. Les forces de police ne manquent pas de zèle durant cette période, jusqu'à en être tournées en ridicule : intervention des gendarmes dans l'Hérault pour verbaliser une baigneuse solitaire sur une plage qui se révèle être... une poupee gonflable ! (7)

Mais cette fin d'année 2020 sera également marquée par une police et ses syndicats exigeant de plus en plus de protection juridique de la part de l'État, ainsi, voulant contrer la prolifération des vidéos amateurs incriminant les forces de l'ordre, l'article 24 de la loi sécurité globale prévoit l'interdiction de filmer les forces de l'ordre pendant l'exercice de leur fonction. Cet article sera finalement censuré par le Conseil Constitutionnel. Dès lors, le message est clair, on ne veut pas avoir à régler le problème des violences policières en France, on ne veut tout simplement pas les voir.

En même temps que les débats à l'Assemblée, et pendant ce 2ème confinement, un énième incident impliquant des policiers fait la une : « *l'affaire Michel Zecler* ». Un soir de novembre, le producteur de rap Michel Zecler rentre à pieds dans son studio du 17e arrondissement lorsqu'il est appréhendé par 2 policiers pour « *défaut du port du masque* » dans la rue. Considérant qu'ils font face à une attitude hostile de la part du producteur, un brigadier et deux gardiens de la paix suivent Zecler dans son studio. Il sera par la suite incarcéré bien que grièvement blessé pour « *violence sur personne dépositaire de l'autorité publique* » et « *rébellion* ». La vidéo de l'interpellation sortira quelques jours plus tard via le média Loopsider, venant totalement contredire la version des policiers sur un comportement provocateur du producteur. Pire encore, les images de vidéos surveillance du studio montrent sans ambiguïté l'acharnement et la violence des policiers contre leur victime. Là encore, ce sont grâce aux images que la vérité est établie. Même si les poli-

ciers ont alors interdiction d'exercer et sont placés en détention provisoire pour « *violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique* » et « *faux en écriture publique par personne dépositaire de l'autorité publique* » cela pose quand même la question de l'importance d'avoir ces images pour contrecarrer le discours policier. Michel Zecler déclarera à ce sujet qu'il serait convaincu d'être resté en prison s'il n'y avait eu cette diffusion.

La possession du téléphone devient alors une véritable arme pour filmer ces interpellations, intimidations, et nombreux contrôles. Des lors, il paraît logique de vouloir les interdire. Pas d'image, pas de violence policière.

Alors que le 2ème quinquennat Macron est marqué par une mobilisation massive et interprofessionnelle contre le projet de réforme des retraites, les violences policières s'accroissent encore envers les militants écologistes et les syndicalistes. Le discours politico-médiatique entretient cette dynamique en criminalisant les luttes écologistes. Popularisée par le ministre de l'Intérieur, Darmanin, l'expression « *écoterroristes* » vient jeter l'opprobre sur des luttes qui répondent aux angoisses premières des jeunes générations. La lutte victorieuse dans la ZAD de Notre-Dame-des-Landes n'est pas étrangère au langage adopté par les autorités.

Quand bien même le devenir du vivant est un sujet politique majeur, les forces de police sont appelées à utiliser un arsenal militaire toujours plus important. On se souvient des blindés de la gendarmerie utilisés contre la ZAD de Notre-Dame-des-Landes mais la journée du 25 mars 2023 à Sainte-Soline fera date en la matière. Rarement on aura vu un tel déchaînement de violence de la part de la police contre des manifestants écologistes pour protéger un trou... Plus de 5000 grenades, dont plusieurs centaines explosives soit une tirée toutes les 1,5 secondes, des gendarmes en quad accompagnés d'un tireur de LBD, tels des BRAV-M des campagnes et des blessés par dizaines dont un dans un état d'urgence absolue qui sera empêché d'être secouru. Derrière ? Un terrain dévasté, digne d'un film de guerre. Là encore, les images sont présentes pour contrer le récit des policiers et les mensonges de Darmanin à l'encontre des manifestants.

Côté lutte sociale en 2023 et dans un contexte d'inflation monstre de l'après pandémie et de guerre en Ukraine, c'est un énième 49.3 du gouvernement

Borne pour passer en force la réforme des retraites qui va provoquer une colère massive de la part de la société française.

Dès lors, manifestations spontanées, rassemblements non autorisés, feux de pancartes et de poubelles, casseroles, banderoles ne feront plus exception au quotidien. La police, bras armé du gouvernement, repart des classes les plus aisées et protectrice de l'ordre social imposé par la bourgeoisie, sera débordée. Les ministres ne peuvent alors tout bonnement plus se déplacer sans se voir chahuter. Le ridicule allant jusqu'à des arrêtés préfectoraux interdisant....des casseroles.

Le mécontentement des Français dépasse ici la simple annonce de la réforme des retraites. Ce sont des années de colères, du mépris des classes dirigeantes, de combats perdus (réforme des retraites 2010, Loi El Khomri 2016, ordonnances Macron entre autres) qui s'expriment dans la rue et de différentes manières. De l'annonce des cent jours aux intervilles du zbeul, même la répression policière n'aura cette fois pas entachée la volonté des gens de manifester leur colère face à tant d'injustices sociales et de déni de démocratie.

En mai 2023, dans le Nord de la France, un nouveau cap est également franchi avec la répression syndicale lors du mouvement de grève des salariés de Vertbaudet. Ces travailleuses (en majorité des femmes), exigeant des hausses de salaires, ont été réprimées sévèrement sur leur piquet de grève. Un cadre CGT ayant même été frappé, gazé, et arrêté par la suite à son domicile d'une manière très brutale, devant sa famille. L'Etat, sa police, ainsi que la direction de Vertbaudet, ignorant manifestement le respect au droit à valeur constitutionnelle situé à l'alinéa 7 du préambule de la constitution de 1946 (surprise c'est le droit de grève).

## *Un pays qui se tient sage ?*

La loi de 2017 a finalement permis la mort « pour refus d'obtempérer » d'une quinzaine de personnes en 2022 et 2023 sans que ne puisse être questionnées ces pratiques policières. L'assassinat de Nahel n'est donc pas une « bavure » dès lors qu'il est très loin d'être un cas isolé. Mais cette fois ci, la scène est filmée, choquante et on y entend clairement les policiers qui sont loin de la posture de légitime défense dirent « shoot le » avant de tirer. Des mots

glaçants. Pour autant, elle n'empêche pas l'ouverture d'une cagnotte ignoble créée par le polémiste d'extrême-droite Jean Messiha pour soutenir le policier tueur. Celle-ci atteint en quelques jours la somme de 1,6 millions d'euros... Ce soutien honteux se double d'un communiqué séditieux de deux syndicats de police (Alliance et UNSA-Police) le 30 juin. Celui-ci appelle à « imposer le calme » à des « hordes sauvages » et menaçant « d'entrer en résistance », en s'appuyant sur le contexte des révoltes.

Ces nuits de colère durent huit jours et agitent les quartiers populaires et certains centre-villes. La répression policière aura été d'une violence inouïe. En 8 jours, plus de 3 500 interpellations et autant de GAV, 380 peines de prisons ferme avec mandat de dépôt, et toujours, des matraquages et mutilations. Nous pensons notamment au cas d'Hedi, Marseillais de 22 ans mutilé et tabassé par 4 policiers de la BAC et laissé pour mort dans une ruelle dans la nuit du 1er au 2 juillet. Le policier principalement mis en cause a nié toute culpabilité durant tout la durée de sa garde à vue et a finalement avoué être l'auteur du tir de LBD sur le crâne d'Hedi. A la suite de son placement en détention provisoire, ce policier s'est vu offrir une salve de soutien de la part de ses collègues pour protester contre la décision judiciaire. Jusqu'au plus haut sommet de l'état, Darmanin a soutenu le mouvement de contestation des policiers, alors même que de nombreux arrêts-maladies de convenances étaient avérés. Hedi sort de l'Hopital de la Timone vivant, avec un œil et une partie du crâne en moins. Ce n'est pas le cas de Mohamed Bendriss tué dans la même nuit par un tir de LBD de policier du RAID (unité non formée pour le maintien de l'ordre).

La violence se trouve aussi ici, quand les policiers mis en cause sont généralement laissés en liberté dans l'attente de leur procès, et presque toujours blanchis ou condamnés à du sursis, alors que pour d'autres individus la vie s'arrête, ou ne peut tout simplement plus jamais être la même.

## *Le combat continue*

La réalité derrière les violences policières, ce sont combien de morts et de familles inconsolables ? Combien d'individus mutilés, traumatisés et incapables de reprendre le cours de leur vie ? Et jusqu'à où l'État Français et son premier

flif de France, Darmanin, seront capables de défendre une police de plus en plus impardonnable ?

Refuser aujourd'hui le terme de « violences policières » et son caractère systémique c'est accepter que d'autres drames s'inscrivent dans l'histoire française. C'est aussi refuser de lutter contre un système inégalitaire. C'est maintenir nos valeurs à l'état de mots creux comme savent si bien le faire les hommes politiques et en particulier les macronistes.

Il est permis de penser que la multiplication des images prises dans l'espace public met sous contrôle les méthodes policières. Pourtant le récit politique et médiatique dominant conduit encore et toujours à criminaliser les victimes de la police et ce, sans jamais remettre en question l'ordre bourgeois.

Un autre regard et un nouvel espoir peut être engagé. L'augmentation exponentielle des inégalités dans les sociétés capitalistes semblent concomitante à une prise de conscience des masses sur le réel rôle du maintien de l'ordre. Du moins, on peut l'espérer. L'engagement des jeunes générations dans les combats antiracistes, anticapitalistes, écologistes, féministes s'observe par leur présence, leur nombre, leur inventivité et avant tout leur conscience politique.

**Gageons que cette pointe d'espoir et l'union des différentes générations militantes puissent poursuivre l'œuvre de mise en branle de cet adage policier si mensonger : « servir et protéger ». Non, sévir et opprimer.**

\* Médine - HLM Grand Médine Lyrics

1 « Déclaration du roi pour la Police des Noirs », août 1777.

2 Erik Noël, « Le renouvellement sémantique à travers la Police impériale », Université des Antilles, 17-18 mai 2016.

3 <https://survie.org/billets-d-afrique/2021/303-dec-2020-janv-2021/article/de-la-repression-coloniale-aux-violences-policieres>

4 Introduction de l'étude d'impact pour le projet de loi relatif à la sécurité public, 20 décembre 2016.

5 Entre 2000 et 3000 blessés selon David Dufresne et le collectif Désarmons-les !

6 BOUHAFS Taha, *Ceux qui ne sont rien, La Découverte, Les Nouvelles Vagues, Paris, 2022, p. 97.*

7 [francebleu.fr](http://francebleu.fr), 3 mai 2020

Défaire la police, éditions divergentes, 2021

La domination policière, une violence industrielle, Mathieu Rigouste, Edition la Fabrique, 2019

# Matrimoine à Oiron

## Pour un art collectif, populaire, humaniste et engagé

*Laurent-Marie Joubert a contribué à une exposition d'œuvres participatives et collaboratives au château d'Oiron.*

*Occasion pour nous de parler art contemporain et patrimoine – pour une exposition intitulée Matrimoine – d'un artiste qui fut enseignant dans une école d'art mais aussi secrétaire général du LENA-CGT, syndicat des écoles nationales d'art du ministère de la Culture. Artiste, enseignant et syndicaliste, Laurent-Marie Joubert a plus d'une corde à son arc.*

*Laurent-Marie, peux-tu nous présenter l'exposition Matrimoine que tu as mis en œuvre au château d'Oiron et pourquoi ce nom de Matrimoine ?*

L'Exposition Matrimoine est une exposition qui a été l'objet d'une commande faite par le château de Oiron et Jean-Luc Meslet à propos du 30e anniversaire de la collection d'Art contemporain du château de Oiron. L'idée de Jean-Luc Meslet c'était de m'inviter à faire une réitération du travail entrepris il y a 30 ans avec des femmes muraliste sud-africaine.

Le nom de Matrimoine est venu tout naturellement puisqu'il s'agit essentiellement de travaux réalisés par des femmes et des générations de femmes grand-mère, mère et fille. La transmission se faisait de mère en fille ... Ici Matrimoine a une dimension polémique, c'est un rappel sur le fait que pendant longtemps le terme en français patrimoine n'existait pas c'est une invention du 19ème et de ses modèles phallogocentrés. L'exposition consiste en un pavoisement du parc du château fait à l'aide de drapeaux réalisés par l'ensemble des artistes présents. Une petite rétrospective regroupée dans deux des salles, permet d'apprécier ma cohérence et mes motivations qui relèvent souvent plus de l'histoire ou de l'anthropologie que du seul fait de l'art.

*Ce projet est le fruit d'un long engagement de ta part avec l'Afrique du Sud. C'est aussi une rencontre avec les habitants et habitantes du village d'Oiron. Que représente cette exposition pour toi ?*

Mon engagement avec l'Afrique du Sud date d'il y a une trentaine d'années convoqué et invité par Jean-Hubert Martin à travailler sur un projet particulier pour la première biennale d'Art contemporain de Johannesburg en Afrique du Sud.

Le travail qui s'est effectué à Oiron est unique puisqu'il a été l'objet d'une collaboration très active entre des femmes muralistes, venant d'un univers rural, des jeunes artistes sud-africains, venant de métropole et les habitants des villages avoisinants Oiron et de Oiron (une grande majorité de femmes a répondu à ces invitations)

Il n'y a pas de hiérarchie entre chaque acteur. J'ai juste un rôle de chef d'orchestre, de maître de cérémonie.

En ce qui concerne l'engagement de chacune, chacun, cette exposition est un laboratoire ouvert pour une histoire rare : - celle-là même de remonter à contre-courant quant aux modèles dominant de la notion d'auteur, de la signature, de l'ego qui prévaut dans le milieu de l'art et de l'art contemporain.



*Tu connaissais déjà bien le château d'Oiron puisque certaines de tes œuvres y sont exposées. Quel regard portes-tu du dialogue entre patrimoine et art contemporain ?*

Ce dialogue a toujours été pour moi une évidence ...

Il y a l'art tout simplement, il n'y a pas de différence entre les pratiques actuelles et l'histoire de l'art, si ce n'est le contexte d'apparition de ces œuvres, le patrimoine c'est le contexte, l'œuvre s'inscrit dans ce contexte,

J'ai toujours eu une passion pour l'histoire, les ruines, les bâtiments, les lieux historiques et de mémoire ...

Je suis issu de l'émigration coloniale, je n'ai donc pas de racines précises, d'attachement à une terre, à une nation, à un pays ... (si ce n'est un pays en ruine, le Liban).

Je suis à l'affût ou à la recherche des

histoires, des patrimoines, il y a 30 ans mon travail pour le château d'Oiron s'est inscrit dans ces préoccupations ... à l'origine, c'est un projet polémique, Jean-Hubert Martin refusait tout cartel ou étiquette ou panneau pédagogique, c'est pour cela qu'il m'a demandé des gravures, des images commentant la place des œuvres dans le château ...

*Artiste, enseignant et syndicaliste... Tes engagements sont multiples. Etre syndiqué et engagé, une nécessité ?*

Plus qu'une nécessité, c'est un état d'éveil, de vigilance, d'écoute ...

J'ai toujours été très frappé par les iniquités, les injustices et puis j'ai cette révolte, cette insurrection naturelle où je n'ai jamais pu me plier - je suis attaché au divers, à la curiosité, je me suis toujours considéré ne sachant rien, alors j'apprends dans le partage des connaissances et des savoirs, - je suis très attentif aux fragilités, ça pousse à s'organiser, à se structurer, à se syndiquer, ça permet un rapport de force, ça permet de ne plus être seul.

*L'art, est-il est un engagement, un combat à part entière ?*

Bien, pour être artiste, il faut vraiment le vouloir, c'est un gymkhana, le parcours du combattant, rien n'est donné, personne ne t'attend, tu n'es pas essentiel, ni indispensable, un parasite en somme ...

Etre artiste, c'est tenter de démontrer en quoi tu as ta place et en quoi tes perceptions vont faire avancer le bien général, la connaissance.

Je prétends que tout mon travail s'articule autour d'une culture de la Paix ... Au vu de l'état du monde ça n'a pas l'air très efficace, d'où le fait de s'engager, de revenir sans arrêt sur le champ de bataille, c'est d'une vie dont il s'agit, au service de la Vie ...

# Il fait trop chaud pour travailler !

L'été 2023, comme l'été 2022 avant lui et comme l'été 2024 à venir ont vu ou verront survenir des épisodes caniculaires sur l'ensemble de la France et par conséquent de nos monuments nationaux. Effets visibles du réchauffement climatique causé par le système de production capitaliste, ces épisodes de fortes chaleurs mettent en première ligne les travailleurs devant en subir les effets néfastes.

## Les risques

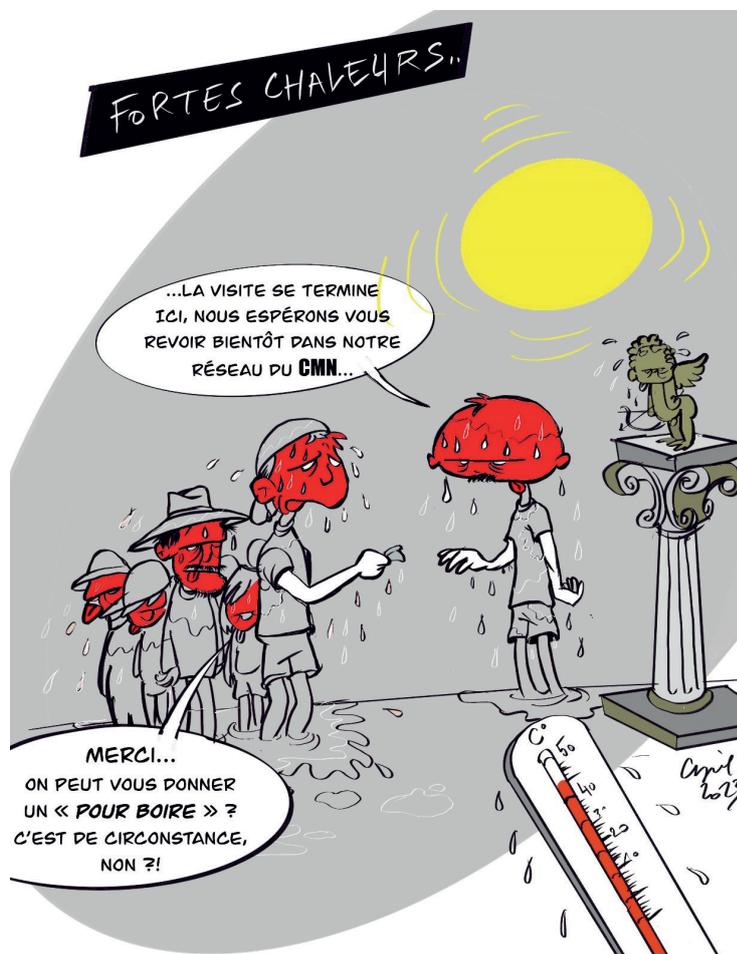
Les épisodes de fortes chaleurs ont des conséquences bien réelles sur les organismes des travailleurs qui les subissent. Les principaux risques pour les salariés sont le coup de chaleur et la déshydratation pouvant entraîner des malaises. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que les températures idéales pour travailler sont entre 16 °C et 24 °C en fonction des activités. Selon l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), « la chaleur peut constituer un risque pour les salariés » dès 28° pour le travail physique et dès 30° pour le travail sédentaire. Ces seuils ont été pourtant largement dépassés cet été et ne cesseront de l'être à l'avenir. En cas de température extrême, d'autres facteurs peuvent aggraver les risques : soleil, hygrométrie (degré d'humidité dans l'air ambiant).

Par ailleurs des risques liés à la personne (pathologies, femmes enceintes...) peuvent exister. La chaleur augmente aussi les risques d'accidents car elle induit une baisse de la vigilance.

## Le droit du travail et la prévention

A la différence d'autres pays, le Code du Travail ne prévoit pas de températures limites au-delà desquelles le travail n'est plus possible. « D'une manière générale, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et protéger la santé des salariés. Cela implique qu'il évalue les risques professionnels, informe les salariés de ces risques et aménage les postes de travail en conséquence, y compris en fonction des changements de températures (art. L. 4121-1 du C. Trav.). L'employeur doit veiller à ce que l'air soit renouvelé et ventilé de façon à éviter les élévations exagérées de température (art. R. 4222-1 du C. Trav.). Par ailleurs, quelle que soit la température, l'employeur a l'obligation de mettre de l'eau fraîche et potable à la disposition des salariés (art. R. 4225-2 du C. Trav.). » \*

Au-delà de ces obligations légales, les préconisations restent très vagues et non contraignantes favorisant malaises et accidents du travail parfois mortels. Par exemple, lors des épisodes de canicule de 2022, Santé Publique France avait recensé 7 victimes avec un lien évident avec les conditions de travail sous la chaleur.



« Le dérèglement climatique n'est pas un mythe, il est bien présent et nous le vivons quotidiennement. Ce phénomène est le résultat d'une intensification incontrôlée des activités humaines, ou plutôt d'intérêts financiers d'une petite minorité, qui affecte l'environnement et dont les effets sont néfastes sur la santé. Aujourd'hui, l'impact des fortes chaleurs est observable et mesurable dans le monde du travail. »

## Ce que la CGT revendique

Pour la CGT, il est essentiel de faire évoluer dès aujourd'hui la législation en cas de fortes chaleurs afin d'inscrire des températures maximales dans le Code du travail et de prévoir une obligation de négociation dans les entreprises et les branches pour compléter ces futurs dispositifs du code du travail.

C'est pourquoi les employeurs doivent mettre en place toutes les mesures de prévention disponibles pour empêcher les accidents : réduction des horaires de travail,

suppression des tâches les plus physiques, ventilation, etc.

Mais il faut également aller plus loin : nous revendiquons l'arrêt du travail dès 28°C pour les travaux physiques et dès 30°C pour les travaux sédentaires. Ceci doit constituer un nouvel article du Code du Travail.

En cas de carence ou de refus de l'employeur, cet arrêt du travail pourrait être prononcé à tout moment par l'inspection du travail, qui en a déjà le pouvoir face à d'autres situations dangereuses. Ces arrêts de travail doivent se faire sans perte de salaire ni rattrapage.

Cet été, différentes organisations de la CGT ont mené des campagnes en ce sens. L'Union Départementale de Paris initiatrice de la campagne « Arrêt du boulot quand il fait trop chaud ! » sur les fortes chaleurs avec des diffusions de tracts et d'informations auprès des travailleurs touchés par la chaleur. La Fédération du bâtiment et de la construction milite depuis de nombreuses années pour la prise en compte de la pénibilité dans leurs métiers et pour lutter contre la sous-estimation des accidents du travail lors des canicules.

Ailleurs encore, les travailleurs des abattoirs Bigard à Quimperlé ou des magasins Monoprix de Paris débrayent ou exercent leur droit de retrait. Ces initiatives locales ont été reprises au niveau confédéral de la CGT\*\* afin d'impulser une dynamique sur la question risques canicules dans les prochaines années.

### Au CMN

Cet été, les agents des monuments, qu'ils soient postés (surveillance, boutiques...), dans les bureaux ou dans les jardins ont recensé des températures de plus de 40°

en extérieur alors que des températures extrêmes ont également été connues en intérieur (bureaux, locaux de repos, boutiques, parcours de visite...). Les actions de protection des agents sont arrivées tardivement ou/et se sont montrées insuffisantes.

Au-delà d'un certain seuil, les aménagements ne suffisent plus (accès à l'eau potable, pauses à la demande de l'agent...), la protection des agents doit être la priorité. Comme la possibilité existe déjà pour d'autres risques climatiques, les agents dans l'impossibilité d'assurer leurs missions, doivent être mis en autorisation d'absence.

Dans tous les cas, nous invitons les collègues à remplir les registres Santé Sécurité au Travail disponibles sur les sites lorsque les conditions permettant d'assurer un travail décent et/ou en sécurité ne sont pas réunies.

La CGT CMN rappelle également que, si nécessaire, l'ensemble des agents du CMN peuvent faire valoir leur droit de retrait face à un danger grave et imminent lié aux fortes chaleurs. Il n'y a que le

salarié qui peut juger s'il doit déclencher ce droit de retrait.

A l'heure actuelle, un groupe de travail réunissant les organisations syndicales, les acteurs de la prévention et l'administration se réunit. Nous ne manquerons pas de faire le point avec vous à l'issue de celui-ci.

Dans le cadre de ce groupe de travail, nous invitons l'ensemble des collègues à nous faire remonter toutes informations utiles. Au-delà, la question de la chaleur au travail et des conditions de travail doit remettre au cœur du débat la place que tient le travail dans nos vies.

La production, les impératifs économiques doivent être adaptés à nos conditions de vie et à notre santé et non l'inverse. La question de la santé des travailleurs et de la viabilité écologique de notre économie doivent être prises en compte !

\*NVO <https://droits.nvo.fr/veille/travailler-sous-la-canicule-2/>

\*\* <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/fortes-chaleurs-et-conditions-de-travail-la-cgt-exige-desevolutions-reglementaires-et-partout>

### Travail gratuit à Rambouillet

Nous avons découvert il y a quelques semaines la mise en place "*d'ambassadeurs du château et du domaine de Rambouillet*". Si l'existence d'ambassadeurs de sites culturels - et autres associations d'amis - ne nous est pas inconnue et nous semble être un moyen utile et précieux qui peut exister pour faire du lien entre les habitants et leur patrimoine, nous nous interrogeons sur leur périmètre d'intervention à Rambouillet. En effet, au-delà du rôle de faire connaître le château et ses activités pour attirer de nouveaux publics ou même de consultation sur les choix de la programmation culturelle, dans la brochure diffusée par le château, il est fait état de "*missions*" qui pourraient leur être confiées, à l'occasion d "*events*" (on appréciera ici l'usage du franglais) où le château aurait "*besoins*" (sic) d'eux comme les journées du patrimoine ou le "*week-end impérial*"... Or, les "*missions*" en question sont tout bonnement des missions d'agent d'accueil puisqu'il s'agit "*d'informer les visiteurs ... les diriger à travers le château... en accueillant des artistes...*". Puis il est question de développer ces missions en les "*inventant ensemble*"... Du point de vue des agents de Rambouillet comme pour nous c'est ni plus ni moins du travail gratuit normalement dévolu aux agents d'accueil du monument qui est proposé aux travers de cette mission d'ambassadeurs. Le CMN manque-t-il à ce point d'heures de vacation qu'il est obligé de recourir à des bénévoles pour assurer ses propres missions? De plus, c'est une énième traduction du mépris que cela traduit pour les missions des agents d'accueil et de surveillance, puisque leurs missions peuvent être assurées gratuitement par des bénévoles non formés... Se pose également la question de la charge de travail que représentent l'encadrement et la formation de ces bénévoles par les agents qui n'ont pas été consultés mais tout simplement informés de l'arrivée de ces bénévoles. De la même façon, nous nous posons fortement des questions au cas où un accident surviendrait avec l'un de ces bénévoles que ce soit pour lui-même, pour un visiteur ou pour les collections. Dans tous les cas, nous demandons que cessent immédiatement le grignotage des missions des agents du CMN et leur remplacement par des travailleurs bénévoles. Nous demandons que la mise en place "*d'ambassadeurs des monuments*" soit débattue en CSA afin de définir leur rôle et leur périmètre d'intervention. La CGT demandera très prochainement à ce que ce point soit à l'ordre du jour d'un prochain CSA.

### *Réunions de service hors temps de service : la charte des temps aux oubliettes...*

Au Mont-Saint-Michel ainsi qu'à la Villa Cavrois - et dans d'autres monuments - des réunions de service en dehors des heures de service sont organisées régulièrement par la hiérarchie. Si elles ne sont pas obligatoires au Mont-Saint-Michel, elles le sont en revanche à la Villa Cavrois. Par ailleurs, à la Villa Cavrois comme au Mont-Saint-Michel, les heures ne sont que récupérables et non payables. Au Mont-Saint-Michel, la persistance de ces réunions de service hors temps de service a pour conséquence de générer une différence entre agents dans la transmission des informations, puisque beaucoup d'agents du fait de contraintes personnelles, n'y assistent pas. Par ailleurs, l'obstination de ces administrations à maintenir ces réunions de service contrevient à l'esprit et à la lettre de la "charte des temps" puisqu'il y est écrit "sauf urgence, planifier les réunions pendant les horaires de service". A quoi bon avoir passé du temps à rédiger cette charte si elle ne sert qu'à décorer les murs des locaux sociaux du CMN, sinon à occuper les représentants du personnel ? Il ne nous semble pas que ces réunions de service très régulièrement organisées revêtent un caractère d'urgence pouvant justifier leur tenue en dehors des temps de service. Elles contreviennent par leur récurrence à la conciliation vie pro/vie perso, créent des tensions dans les services et dégradent la qualité de vie au travail. Aussi nous demandons qu'il soit rappelé aux chefs de service que ces réunions en dehors des horaires de service ne doivent être organisées qu'exceptionnellement et lorsqu'un caractère d'urgence le justifie. Par ailleurs, elles ne peuvent avoir un caractère obligatoire et les informations qui y sont évoquées doivent faire l'objet de notes de service diffusées à tous les agents. Pour finir, les agents qui y participent doivent avoir le choix des modalités de récupération de ces heures.

### *Château de Vincennes : laissons les choses sérieuses aux professionnels !*

Le château de Vincennes fait pour ainsi dire peau neuve : travaux au niveau de la Barbacane, réaménagement en septembre de la billetterie-boutique et arrivée d'un Histopad qui permettra une augmentation tarifaire au passage !  
Que du bonheur.

Et pourtant, c'est avec beaucoup d'étonnement que nous avons appris que le contenu de la tablette numérique qui accompagnera dorénavant le parcours de visite s'est fait sans consulter les agents d'accueil-surveillance. En effet, pourquoi s'encombrer du point de vue d'agents qui sont les premiers au contact avec les visiteurs et visiteuses, qui font des visites commentées depuis de nombreuses années, qui ont le retour en direct de ces derniers et qui vivent le monument au quotidien, le connaissant comme nul autre ?

Qu'a-t'il bien pu se passer pour envisager un travail sur la médiation du parcours de visite du donjon de Vincennes sans faire appel aux premiers concernés : les agents d'accueil-surveillance ? Une occasion sacrément manquée de fédérer une équipe autour d'un projet...

### *Rupture conventionnelle : le prix d'une vie !*

Un « droit » est apparu dans la Fonction publique de manière expérimentale, à l'instar de ce qui se faisait déjà dans le privé : la rupture conventionnelle.

Sur le papier c'est beau et ça donne envie : d'un commun accord, les deux parties (employeur/employé) décident de mettre fin à leur « collaboration » et décident des modalités de la convention de la rupture conventionnelle : motif, délais (date de fin de contrat), indemnités et conséquences. Il faut savoir que si la rupture conventionnelle donne droit au chômage, elle empêche l'agent de retravailler au sein de la Fonction publique d'Etat pour les six années à venir. Nombre d'agents se saisissent de cette « opportunité »... mais force est de constater que peu en bénéficient dans les faits. Et pour cause, cela a un coût pour l'établissement (indemnités, remboursement à Pôle Emploi du chômage). Par ailleurs, pour les services et les collectifs de travail, c'est loin d'être neutre puisque le poste de l'agent partant peut-être gelé. Dans des services en sous-effectif, ça complique d'autant plus les choses.

Si quelques collègues ont obtenu une rupture conventionnelle à leur demande, il y a beaucoup plus de déçus que d'élus. Il faut donc bien avoir à l'esprit que ce « droit » se heurte de prime abord à deux obstacles majeurs : le coût de la rupture et le gel de l'emploi. Sans compter que l'employeur peut lui aussi être à l'initiative d'une rupture conventionnelle. Vous imaginez bien que le CMN privilégiera ses propres demandes de rupture conventionnelle plutôt que celles à l'initiative des agents. Cette demande de rupture à l'initiative de l'employeur peut faire suite à des échanges entre l'agent et sa hiérarchie... mais ce n'est pas toujours le cas. Alors c'est la douche froide. Sans compter des méthodes de déstabilisation parfois mises en œuvre.

Mais la symbolique sociale la plus forte de la rupture conventionnelle, que ce soit à l'initiative de l'employeur ou de l'agent, que le motif soit grave ou plus léger, reste le « prix » qu'accordera le CMN à votre départ, à votre perte d'emploi, à l'inconnu qui s'offre à vous, « prix » qui se fait dans le cadre d'une « négociation » en mode pot de fer contre pot de terre... Selon votre salaire et selon votre ancienneté vous avez « droit » à une certaine somme allant d'une fourchette basse à une fourchette haute (pouvant aller du simple au double voire au triple). Et là, bien souvent, l'employeur saura vous rappeler – quelque soit le motif de votre demande ou de la sienne - votre « valeur » qui sera très certainement dans la fourchette basse.

Si le CMN semblait ne pas avoir le budget nécessaire pour les ruptures conventionnelles au vu des réponses apportées aux agents demandeurs, le nombre de propositions de ruptures conventionnelles qu'il propose désormais, montre qu'un tournant est peut être pris. Bref, la rupture conventionnelle est plus un miroir aux alouettes qu'une panacée, engendrant plus de déception et de violence symbolique qu'autre chose.

# E p h é m é r i d e

Quand ?	Quoi ?	Qui ?
04/07/23	Formation spécialisée Paris	Méreau, Brennan, Hamimed, Aland, Revaireau, Legendre, Mbeg, Tournon
05/07/23	Groupe de travail fortes chaleurs	Brennan, Guiller
06/07/23	Commission exécutive CGT CMN	
11/07/23	Heure mensuelle d'info syndicale Vincennes	Méreau, Cabral
14/07/23	Fête nationale en l'honneur des émeutiers de 1789 qui renversèrent la monarchie	A bas les privilèges et les inégalités !
18/07/23	Action Villers-Cotterêts pour des emplois publics	CGT Culture, Culture Fonction publique d'Etat, CGT Aisne, CGT Villers-Cotterêts
26/06/23	Réunion CGT CULTURE	Méreau, Strappini
27/07/23	Section Cavois	Méreau, Cabral
08/08/23	Négociation préavis de grève Vallée de la Vézère	Strappini, Fixot, Douieb, Bourouh
10 au 14/08/23	Grève aux grottes ornées de la Vallée de la Vézère	Les agents mobilisés
14/08/23	Négociation grève Vallée de la Vézère	Strappini, Méreau, Fixot, Bourouh, Douieb
15/08/23	Signature du protocole d'accord de fin de grève Vallée de la Vézère	Méreau
29/08/23	Collectif femmes mixité CGT Paris	Méreau
31/08/23	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Strappini, Troisgros
05/09/23	Heure mensuelle d'info syndicale Bussy-Rabutin	Strappini, Hortet, Brennan
08/09/23	Négociation PSC ministère de la Culture	Strappini
08/09/23	Domaine national de Saint-Cloud	Méreau, Troisgros
10/09/23	Forum des associations Villers-Cotterêts	Méreau, Renault
11/09/23	Heure mensuelle d'info syndicale Panthéon	Méreau, Strappini, Aland
12/09/23	Mobilisation Villers-Cotterêts pour des emplois publics	120 manifestants pour réclamer des emplois public pour le service public !
13/09/23	Commission exécutive CGT CMN	
14/09/23	Heure mensuelle d'info syndicale La Motte-Tilly	Strappini, Hortet, Brennan
15/09/23	Groupe de travail fortes chaleurs	Brennan, Guiller
23/09/23	Manifestation pour les libertés publiques et syndicales, contre le racisme systémique et les violences policières, pour la justice sociale	Plus de 80 000 manifestants dans 150 villes de France
26/09/23	CSA (conseil social d'administration)	Méreau, Strappini, Troisgros, Brennan, Fernandes, Fixot, Aland, Guiller
27/09/23	Villa Cavois	Méreau, Nguyen, Strappini
27/09/23	Journée de manifestation pour la défense du droit à l'IVG	
28/09/23	Commission Exécutive CGT Culture	Méreau, Strappini,
28/09/23	Collectif femmes mixité CGT Paris	Méreau
29/09/23	Observatoire des rémunérations	Strappini, Méreau, Lacoïnte

## A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à ..... mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :